



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

- **SAGE** Blavet
- **SAGE** Scorff
- **SAGE** Ellé-Isole-Laïta
- **PAPI** Blavet
- **PAPI** Ellé-Isole-Laïta
- **Natura 2000** Rivière Scorff, Forêt Pont-Calleck, Rivière Sarre
- **Natura 2000** Rivière Ellé

Sommaire

1 Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta	3
2 Les SAGE.....	3
A. <u>Le SAGE Blavet</u>	3
B. <u>Le SAGE Scorff</u>	15
C. <u>Le SAGE Ellé - Isole - Laïta</u>	21
3 Les PAPI	25
A. <u>Le PAPI Blavet</u>	25
B. <u>Le PAPI Ellé-Isole-Laïta</u>	26
4 Les sites Natura 2000.....	27
A. <u>Le site N2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre »</u>	27
B. <u>Le site N2000 « Rivière Ellé »</u>	28
5 Budget et financement du SMBSEIL.....	31

1. Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta

Le Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta (SMBSEIL) est un jeune syndicat mixte, créé au 1^{er} janvier 2021 par fusion de 3 syndicats préexistants : le syndicat mixte du SAGE Blavet (SMSB), le syndicat du bassin du Scorff (SBS) et le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL). L'ingénierie est donc fusionnée au service des compétences suivantes :

- Animation des 3 SAGE et des 3 CLE : Blavet, Scorff, Ellé-Isole-Laïta
- Animation des 2 PAPI : Blavet et Ellé-Isole-Laïta ;
- Animation des 2 sites Natura 2000 : « Rivière Ellé » et « Rivière Scorff forêt de Pont Calleck, rivière Sarre ».

Cette mutualisation permet ainsi d'articuler au mieux ces planifications, à l'échelle de chaque bassin versant d'une part, de créer des synergies et partages d'expériences entre territoires d'autre part (réflexions communes sur des méthodologies de travail...).

A. Les réunions du Comité syndical du SMBSEIL et suivi des décisions prises

Chaque réunion du Comité syndical fait l'objet de dossiers préparatoires à la réunion et de délibérations suite aux décisions prises, ainsi que d'un compte-rendu de réunion.

En 2021, le Comité syndical s'est réuni cinq fois.

Les dossiers examinés ont concerné pour l'essentiel :

- Les aspects administratifs inerrants à un tout nouveau syndicat (le SMBSEIL a été créé au 1^{er} janvier 2021) : élections de la présidence, des vice-présidents et du Bureau, adhésions à différents organismes, l'organisation des services et l'ensemble des thématiques RH (Mise en place du temps de travail dont télétravail, du RIFSEEP, des critères d'évaluation des agents, ...)
- Les aspects financiers : DOB, vote du budget, gestion du problème relatif aux compte de tiers et aux crédits d'investissement très importants liés au fonctionnement de l'ancien syndicat du Scorff (ce dernier point est toujours en cours, une réponse des services du Ministère des finances concernant l'autorisation de transférer les crédits d'investissement en section de fonctionnement est toujours attendue)
- Les programmes d'actions relatifs aux trois compétences du syndicat : trois SAGE, deux PAPI et deux sites Natura 2000.
- La validation de projets tels rivières sauvages sur le Scorff et l'Ellé-Isole-Laïta (EIL), Breizh Biodiv sur l'EIL ou le financement de mesures compensatoires pour les zones humides sur le Blavet.
- Les projets d'Arrêtés de Protection de Biotope concernant la mulette perlière.

B. Les réunions du Bureau du Comité syndical du SMBSEIL et suivi des décisions prises

Chaque réunion fait l'objet de dossiers préparatoires à la réunion et d'un compte-rendu de la réunion.

En 2021, le Bureau du Comité syndical s'est réuni une fois, afin de préparer la réunion du comité syndical, et portait notamment sur les aspects financiers (comptes administratifs et budgets)

C. L'organisation matérielle (des services) du Syndicat fusionné

Il a été procédé à/au :

- La mise en œuvre d'un réseau informatique et téléphonique
- Démarrage de la mise en commun des SIG des 3 syndicats (points sur les données existantes, réflexion technique sur la forme du nouveau SIG...)

2 Les SAGE

A. Le SAGE Blavet

1. Rappel : le SAGE Blavet et son contexte

1.1 Les principales dates

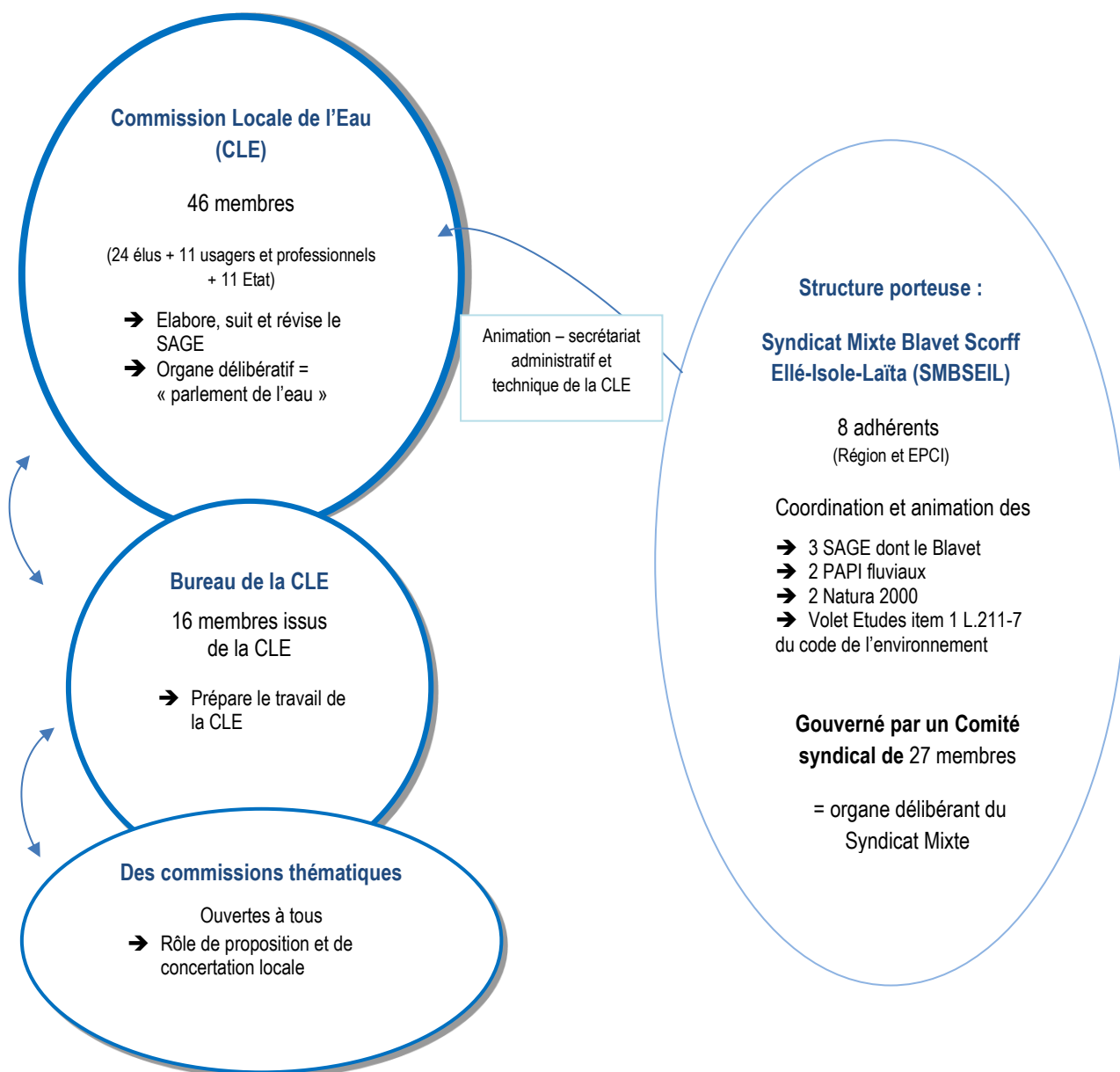
Le dernier arrêté de composition de la CLE a été pris le 30/10/2014.

Le dernier arrêté de délimitation du périmètre a été pris le 6/05/13.

Les principales étapes depuis l'approbation du SAGE 2007 sont les suivantes :

- Février 2007 : approbation du SAGE
- 2010 : mise en route du processus de révision du SAGE
- Janvier 2011 : validation, par la CLE, de la stratégie et des grandes orientations du futur SAGE
- 13 Septembre 2011 : validation de l'état des lieux
- 17 Juin 2013 : adoption, par la CLE, du projet de SAGE
- 20 Juin au 19 octobre 2013 : consultation des personnes publiques
- 25 Novembre 2013 au 3 janvier 2014 : Enquête publique sur le projet de SAGE
- 21 février 2014 : Adoption du SAGE (PAGD et règlement) par la CLE
- 15 avril 2014 : Arrêté préfectoral entérinant le SAGE Blavet issu de la révision, annulant et remplaçant le SAGE du 16 février 2007.
- Depuis cette date, mise en œuvre des dispositions du SAGE 2014.

1.2 L'organigramme de la CLE et de la structure porteuse



1.3 Les principales caractéristiques du bassin versant du Blavet

Le bassin versant du Blavet concerne 104 communes, environ 230 000 habitants répartis sur 2 140 km² à cheval sur deux départements, les Côtes d'Armor au nord et le Morbihan au sud. Le réseau hydrographique est évalué à plus de 3 000 kms de cours d'eau.

Le bassin versant du Blavet est un bassin très artificialisé : présence d'un barrage hydroélectrique (Guerlédan), de deux retenues d'eau potable, d'un cours d'eau principal en grande partie canalisé. Le territoire hydraulique est également caractérisé par un foisonnement de petites zones humides, dont la surface totale cumulée est évaluée à environ 20 000 ha (10% du territoire). La façade littorale du SAGE est soumise à de fortes pressions d'usage : urbanisme, économie portuaire, zones conchylicoles professionnelles et de loisir, zones de baignade, plaisance, etc.

Le barrage de Guerlédan a plusieurs rôles primordiaux dans la gestion de l'eau du bassin : un rôle de soutien d'étiage qui permet l'AEP à l'aval par le biais de 7 usines, un rôle au regard des inondations à Pontivy, un rôle pour l'économie touristique, liée au lac, des communes des Côtes d'Armor géographiquement proches.

Le périmètre du SAGE compte des ouvrages de production d'eau potable : Près de 24 millions de m³ d'eau ont été prélevés en 2016 sur le Blavet pour l'alimentation en eau potable ; 90% de ce volume provient de retenues superficielles, 10% de captages souterrains. A ces 24 millions, s'ajoutent 5 à 6 millions de m³ prélevés par l'agriculture (pour les élevages essentiellement et l'irrigation) et environ 3 millions de m³ prélevés directement par les industries.

Enfin, l'agriculture occupe une place majeure dans le bassin versant avec, cependant, des disparités de l'amont vers l'aval :

- Dans la partie amont, l'agriculture est l'activité principale essentiellement basée sur des systèmes herbagers et laitiers ;
- Dans la partie médiane, l'activité agricole repose essentiellement sur des systèmes laitiers, hors sol et légumiers ;
- Dans la partie aval, du fait de la pression foncière fortes et des contraintes de relief, la SAU n'occupe qu'une fraction de près de 50% du territoire.

Le bassin versant du Blavet est sous divisé en 44 masses d'eau dont :

- 4 masses d'eau fortement modifiées (correspondant au Blavet canalisé)
- 2 masses d'eau artificielles (correspondant aux 2 jonctions (canal) reliant le Blavet à l'Aulne et à l'Oust)
- 33 masses d'eau cours d'eau naturelles (correspondant au Blavet naturel et aux affluents du Blavet naturel et du Blavet canalisé)
- 3 masses d'eau plans d'eau (Korong, Kerné Uhel et Guerlédan)
- 1 masse d'eau de transition (Rade de Lorient)
- 1 masse d'eau côtière.

1.4 Les principaux enjeux

Le SAGE validé le 15 avril 2014 repose sur quatre principaux enjeux :

- **Enjeu 1 : "Co-construction d'un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau"**
- **Enjeu 2 : "Restauration de la qualité de l'eau"** comportant 4 objectifs : la réduction des flux d'azote, la réduction des flux de phosphore, la réduction des pesticides et la réduction des pollutions dues à l'assainissement ;
- **Enjeu 3 : "Protection et restauration des milieux aquatiques"** comportant 2 objectifs : l'un concernant la protection, la gestion, la restauration des zones humides et l'autre, les cours d'eau ;
- **Enjeu 4 : "Gestion quantitative optimale de la ressource"** comportant 2 objectifs : la protection contre les inondations, d'une part, et la gestion de l'étiage et le partage de la ressource, d'autre part.

1.5 L'état écologique et les objectifs environnementaux des masses d'eau

L'état écologique comporte 5 niveaux d'état : 1) très bon, 2) bon, 3) moyen, 4) médiocre et 5) mauvais.

Par ailleurs, le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 fait état des objectifs environnementaux écologiques suivants, illustrés sur la carte ci-contre :

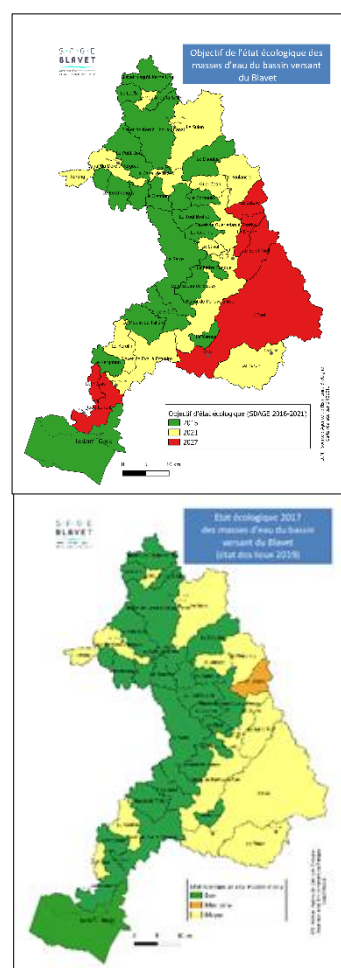
- **5 masses d'eau cours d'eau** ont un objectif environnemental écologique fixé à **2027** : Evel, Saint Niel, Douric, Lotavy et Plessis ;
- **12 masses d'eau cours d'eau** ont un objectif environnemental écologique fixé à **2021** : 3 masses d'eau du canal de Nantes à Brest, les 4 masses d'eau du Blavet de l'amont de Guerlédan à l'estuaire, le Kerollin, le Stival, Le Sulon, le Poulancre et le Tarun ;
- Pour les **22 autres masses d'eau cours d'eau**, l'objectif est fixé à **2015** ;
- Les **3 masses d'eau plan d'eau** ont un objectif **2021**
- La **masse d'eau de transition** a un objectif **2027** ;
- La **masse d'eau côtière** a un objectif **2015**.

Ainsi, 86% des masses d'eau du bassin versant du Blavet ont un objectif d'atteinte du bon état en 2021.

La carte ci-contre présente la situation de l'état écologique 2017 (état des lieux 2019) sur le bassin versant du Blavet :

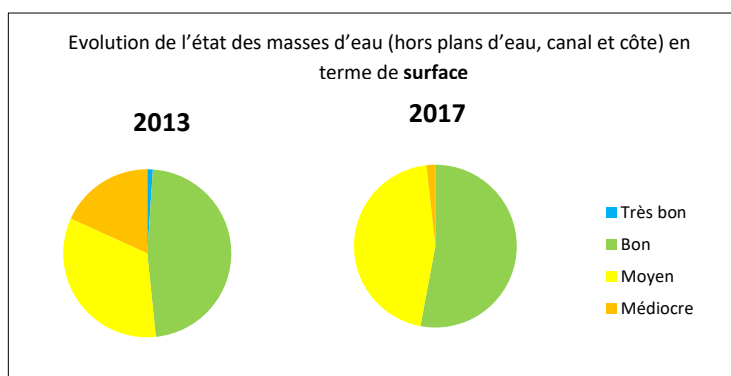
- 39 masses d'eau « cours d'eau » avaient un état (ou potentiel) écologique variant de très bon à médiocre : 26 en bon état, 12 en état moyen ; 1 en état médiocre (Lotavy) ;
- Les 3 masses d'eau plan d'eau avaient un état écologique moyen ;
- La masse d'eau de transition de la rade de Lorient était en état moyen ;
- La masse d'eau côtière Lorient-Groix était en état bon.

L'objectif de 86% des masses d'eau en bon état en 2021 n'est pas atteint puisqu'il s'élève à 64%. En termes de surfaces, il n'est que de 53% comme le montrent les camemberts ci-dessous.



Les camemberts ci-dessous font état de l'évolution de l'état des masses d'eau (cours d'eau et rade) en termes de surfaces :

A noter qu'un nouvel indicateur pour les invertébrés a été mis en place après 2013. Ainsi, dans l'évaluation actuelle de l'état écologique d'une masse d'eau, les paramètres soutenant la biologie (diatomées, invertébrés benthiques, macrophytes, poissons, flores aquatiques...) ont une place prépondérante par rapport aux paramètres physico-chimiques. Les pesticides sont peu pris en compte, or, les résultats de la qualité de l'eau des rivières font état d'une forte contamination en pesticides. D'après cette évaluation, 53% de la surface des masses d'eau cours d'eau et rade est en bon état.



2. Présentation des activités de la CLE et du Bureau de la CLE et des groupes de travail

2.1 Réunions de la CLE

Chaque réunion de la CLE fait l'objet de dossiers préparatoires à la réunion et de comptes-rendus.

En 2021, la CLE a été renouvelée, et sa réunion d'installation s'est faite en mars. Après cette réunion, la CLE s'est réunie à 3 autres reprises, où les points suivants ont été examinés : 1) Le projet de SDAGE LB 2022-2027, 2) le tableau de bord du SAGE, 3) La proposition de masses d'eau prioritaires supplémentaires au regard de leur contribution aux flux d'azote et de phosphore et 4) les projets ACS (arrêté cadre sécheresse) du 22 et du 56.

2.2 Réunions du Bureau de la CLE

Chaque du Bureau de la CLE fait l'objet de dossiers préparatoires à la réunion et de comptes-rendus.

Le Bureau de la CLE s'est réuni une fois. L'ordre du jour concernait l'avis de la CLE sur les 3 dossiers suivants : 1) l'extension du parc d'activités de Kéranna à Locminé, 2) L'extension de la carrière de Bodery à Canihuel et 3) le projet de mise à 2X2 voies de la RD769.

2.3 Réunion des groupes de travail de la CLE

La CLE a mis en place les 4 groupes de travail suivant :

- Le groupe qualité de l'eau et zone littorale : Il s'est réuni une fois, et a préparé la réunion de la CLE où le dossier relatif à la proposition de masses d'eau prioritaires supplémentaires au regard de leur contribution aux flux d'azote et de phosphore a été examiné.
- Le groupe gestion quantitative étiage : Il s'est réuni deux fois : La 1^{ère} réunion a permis d'informer ses membres de la situation du bassin sur cette thématique et de définir les points à aborder, et l'objet de la 2^{ème} réunion était de préparer la réunion de la CLE où le dossier relatif aux ACS du 22 et du 56 a été examiné.
- Le groupe milieux aquatiques : Il s'est réuni une fois. La réunion a permis de définir les sujets à aborder dans ce groupe de travail.
- Le groupe inondations : Il ne s'est pas réuni en 2021.

2.4 Examen des dossiers loi sur l'eau

Outre les dossiers visés au paragraphe 2.2 réunions du Bureau de la CLE, deux dossiers relatifs aux dragages des boues non immergeables portés par Lorient Agglomération et la Région Bretagne ont été examinés. Cependant, suite à une réunion avec les maîtres d'ouvrage leur indiquant qu'en l'état, il semblait difficile de se prononcer sur ces dossiers, les maîtres d'ouvrage les ont retirés de la procédure et l'examen par la CLE a donc été reporté. Il devrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2022.

3. Mise en œuvre des dispositions du SAGE

3.1 Un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Enjeu 1)

Il s'agissait ici de mettre en place un dialogue et une co-construction entre le syndicat et les acteurs économiques et publics et de poursuivre, avec les collectivités, un dialogue et une co-construction d'actions permettant la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (dispositions 1.2 à 1.5). Le travail à mener concernait essentiellement l'organisation des rencontres entre les structures et la mise en place d'une méthodologie pour la réalisation d'un travail en commun, comme demandé par le PAGD du SAGE.

La situation sanitaire, la mise en place de confinements et de télétravail ainsi que le renouvellement des élus communaux et intercommunaux n'ont pas permis de réaliser ce travail.

3.2 Mise en œuvre des dispositions 2.1.12 et 2.2.11 du PAGD : propositions de masses d'eau prioritaires supplémentaires au regard de leur contribution aux flux d'azote et de phosphore (Enjeu 2)

L'analyse des données « qualité » acquises sur 12 masses d'eau entre 2016 et 2019 a été réalisée en 2021 par les services du SAGE. Le croisement de ces données avec des données de débits a permis de calculer des flux de Nitrates et de Phosphore à l'exutoire de

chacune de ces 12 masses d'eau. Ainsi, des masses d'eau plus fortement contributrices sont ressorties. Les paramètres liés à l'aléa érosif et à la densité bocagère ont également été pris en compte notamment pour la problématique phosphore.

Des propositions de priorisation de masses d'eau ont été présentées à la CLE réunie le 8 décembre 2021 :

- Pour les nitrates, la CLE a validé le classement de 3 masses d'eau prioritaires complémentaires (Niel, Douric, Lotavy) à celles déjà existantes (Evel, Sulon, Daoulas) ;
- Pour le phosphore, la CLE a décidé de ne pas retenir de masses prioritaires supplémentaires du fait des importants biais liés à la faible fréquence d'analyse.

3.3. Réduction des pesticides non agricoles (Enjeu 2)

Disposition 2.3.19 : Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux

Les services du SMBSEIL ont répondu aux sollicitations de communes des Côtes d'Armor : Rostrenen (adhésion à la charte régionale, questions techniques, supports de communication vers le grand public) ; Plounévez Quintin (subvention à l'achat de matériel de désherbage) ; Saint Nicolas du Pélem (adhésion à la charte régionale et subvention à l'achat de matériel de désherbage).

Les services du SMBSEIL ont réalisé une synthèse sur l'évolution réglementaire relative à l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, entreprises, associations et particuliers. Elle a été diffusée aux communes du SAGE Blavet 22 et du SAGE EIL, territoires non couverts par une structure opérationnelle d'accompagnement.

Dans le cadre du projet de réseau d'échange régional intitulé « Dephy Collectivités Bretagne », les services du SMBSEIL ont fait le lien entre Proxalys Environnement et ces territoires pour la sélection de communes pilotes.

Disposition 2.3.28 : Elaboration d'une charte à l'attention des entreprises d'entretien des espaces verts intégrant la non utilisation des pesticides

Une demi-journée technique à l'attention des professionnels du paysage

Le SMBSEIL et les 3 autres partenaires (SMRE, SVB et LA) ont mis au point l'organisation d'une rencontre des professionnels du paysage présents sur leurs territoires. L'objectif était de favoriser les échanges d'expériences sur la base d'un témoignage d'un professionnel et d'une démonstration de matériel de désherbage. Cette rencontre qui devait initialement avoir lieu le 4 décembre 2020 au lycée du Talhouët à Hennebont, lycée qui, notamment, forme aux métiers du paysage, a été reportée au 26 janvier 2021.

Mais l'absence de réponses de la part des paysagistes a entraîné l'annulation de cette demi-journée.



La difficulté à mobiliser les professionnels du paysage a conduit les 4 structures partenaires à suspendre toute action collective. Les structures opérationnelles (SMRE, SVB et LA) associeront les paysagistes qui le souhaiteront aux actions menées avec les collectivités. A noter un grand changement à venir pour ces professionnels : l'interdiction, à compter du 1^{er} juillet 2022, de l'utilisation de pesticides de synthèse.

Dispositions 2.3.31 : Sensibilisation des scolaires :

Le SMBSEIL participe aux dispositifs pédagogiques pilotés par Lorient Agglomération et le Syndicat de la Vallée du Blavet proposés aux écoles primaires du bassin versant : les pesticides font partie des principaux thèmes abordés avec les élèves : pour plus de détails, voir point 6.2.

3.4. Réduction des pollutions bactériologiques en rade de Lorient et Petite Mer De Gâvres (PMDG)

Une étude sur les sources de pollution bactériologique et chimique en rade de Lorient et PMDG a été réalisée par la structure porteuse du SAGE en 2010. Cette étude, que l'on peut qualifier de « profil de vulnérabilité des zones conchylicoles » nécessite d'être actualisée, et c'est pourquoi, elle a été intégrée au programme d'actions 2021 de la CLE (disposition 4.2.27 du PAGD du SAGE).

Un comité technique, composé de l'ensemble des acteurs concernés, s'est réuni une fois afin de prendre connaissance des données disponibles, de celles manquantes, et des suites techniques à donner au travail réalisé par les services du syndicat.

Le comité de pilotage, composé des deux groupes de travail « qualité de l'eau et zone littorale » de la CLE Blavet et « Groupe Rade Estuaire Littoral » de la CLE Scorff, n'a pu se réunir comme prévu en fin d'année. Il le sera au 1^{er} semestre 2022.

3.5. Actualisation et diffusion des inventaires communaux de zones humides (dispositions 3.1.1, 3.1.2 et 3.1.3)

- **Actualisations des inventaires communaux de zones humides**

Mise à jour des données cours d'eau de plusieurs communes dans le cadre de l'élaboration des PLUI de Roi Morvan Communauté, Pontivy Communauté, Loudéac Centre Bretagne Communauté et de sollicitations ponctuelles (Noyal Pontivy, Moustoir-Ac)

- **Poursuite du travail technique de réalisation d'un référentiel SIG homogène sur l'ensemble du bassin versant**

En lien avec le Forum des marais Atlantiques, mise en ligne d'une couche des zones humides du bassin versant sur le site internet du Réseau Partenarial de Données sur les Zones Humides.

- **Diffusion des données zones humides**

Diffusion et échanges sur les données zones humides auprès de collectivités et bureau d'étude en amont de projets (plan d'épandage, éoliennes, retenues d'irrigation, ...) ou de structures diverses dans le cadre de leurs projets (FDPPMA56, Fédération régionale des chasseurs, OFB, DDTM56, AELB, CMC, CCKB)

3.6. Actions de gestion et de restauration des zones humides remarquables dégradées (dispositions 3.1.14)

Démarrage d'une étude d'évaluation de l'effet de travaux menés sur plusieurs sites en coordination avec l'animateur du site Natura 2000 Scorff/Sarre.

3.7 Actions de gestion et de restauration d'autres zones humides remarquables (disposition 3.1.15)

Coordination avec l'animatrice du site Natura 2000 Est des Montagnes Noires pour appuyer des travaux de gestion de la tourbière de Stang Prat Ar Mel (Lescouët-Gouarec) par l'apport d'une contribution financière du SMBSEIL (somme versée au Syndicat dans le cadre de compensations zones humides liées à un parc éolien).

Appui à la candidature « Réserve Naturelle Régionale » portée par les associations Cicindèles et FCBE concernant les « tourbières du Centre Bretagne ».

3.8. Mise en œuvre des mesures compensatoires relatives aux zones humides (dispositions 3.1.23 et 3.1.24)

Suivi du dossier de création d'une canalisation de gaz entre Pleyben et Pluvigner sur le volet compensation cours d'eau et zones humides : analyse du dossier, visites de terrain, proposition de mesures compensatoires en lien avec les techniciens rivières des territoires concernés.

Echanges avec la DREAL dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la RN 164. Une réunion, une visite de terrain, des échanges techniques.

3.9 Réalisation et actualisation des inventaires communaux de cours d'eau (disposition 3.2.1)

- **Réalisation des inventaires communaux de cours d'eau**

Suivi de la finalisation de l'inventaire des cours d'eau de Kerien.

- **Actualisation des inventaires communaux de cours d'eau**

Mise à jour des données cours d'eau de plusieurs communes dans le cadre de l'élaboration des PLUI de Pontivy Communauté et LCBC.

Demande d'expertise cours d'eau suite à des demandes locales : Lanvaudan (bureau d'étude dans le cadre de l'aménagement foncier), Sainte Brigitte et Kergrist (agriculteurs).

3.10 Actions sur les zones de têtes de bassin (disposition 3.2.4 et 3.2.5)

Poursuite du travail engagé en partenariat avec l'ONF, l'OFB et le Syndicat de la Vallée du Blavet : le SMSB a poursuivi le suivi hydrologique, co-encadré un stage avec l'OFB, engagé une étude de suivi de l'évolution de la végétation.

Le SMSB participe à la réalisation du programme Ecofriche2 porté par le FMA en lien avec plusieurs partenaires. Il d'un travail sur la question de l'abandon des fonds de vallée (visite de terrain, participation à 3 Cotech, lien entre universitaires et acteurs locaux dans le cadre d'enquêtes).

3.11. Economies d'eau

Accompagnement individuel des communes (disposition 4.2.13)

A noter que, depuis 2020, les services du SMBSEIL ont cessé les actions d'accompagnement des communes suite à la demande de l'Agence de l'eau.

Malgré cela, sur le Blavet morbihannais, début 2021, trois communes ont adressé au SMBSEIL leur fichier de suivi interannuel mis à jour avec leurs consommations d'eau 2020.

Réalisation de cartes pédagogiques des pressions d'eau (disposition 4.2.14)

Des échanges ont eu lieu entre les services du SMBSEIL, le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable du 22 (SDAEP22) et le président du Syndicat Mixte Kreiz Breizh Argoat (SMKBA). Les conditions sanitaires et d'autres événements ont reporté la réalisation concrète en 2022.

5. Autres activités

5.1 Elaboration du tableau de bord de suivi du SAGE

Les services du SMBSEIL ont poursuivi le travail de collecte, de traitement et de rédaction du tableau de bord. Il a été présenté à la CLE qui l'a validé en octobre 2021.

Ce tableau de bord comprend 3 grandes parties :

I) Une première partie décrit le contexte et plus particulièrement les principaux éléments caractéristiques du bassin versant en lien avec les dispositions du SAGE : le territoire, l'organisation, les acteurs, les usages et pressions, l'état écologique des masses d'eau... ;

II) Une deuxième partie porte sur les indicateurs permettant la connaissance de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et son évolution : hydrologie, qualité de l'eau, milieux aquatiques, prélèvements ;

III) Une troisième partie dresse l'état d'avancement des dispositions du SAGE rassemblées dans le PAGD.

Il est disponible en téléchargement sur le site <https://www.sage-blavet.fr/documents/all/documentation/autres-documents-du-sage>. De plus, un exemplaire papier va être remis à chaque membre de la CLE.



5.2 Participation à différentes réunions ou échanges techniques avec des structures extérieures

Il convient de souligner ici que la participation à ces réunions nécessite, pour la plupart des cas, de réaliser un travail en amont et en aval de ces dernières et notamment une lecture/examen des documents préparatoires, documents qui peuvent parfois être volumineux (PLU, PLUi, Scot, Sdage LB...).

A noter que compte tenu de la situation sanitaire, certaines réunions ont été, in fine, reportées, ou réalisées en visio-conférence.

- **Participation aux réunions et échanges concernant les contrats territoriaux**
 - **CT Blavet 56 (Syndicat Vallée du Blavet et Lorient Agglomération) :** 1) 1 réunion du Comité de suivi JEV (Jardins Espaces Verts Infrastructures) : bilan 2021 et perspectives 2022 ; 2) 1 réunion du comité de pilotage, pour présenter les actions réalisées ; et 3) une réunion Cotech plan d'eau
 - **CT LCBC (Loudéac Centre Bretagne Communauté) :** participation à une réunion du comité technique ainsi qu'à celle du comité de pilotage, afin de présenter le bilan des trois 1ères années du CT et le programme d'actions prévues pour les 3 prochaines années.
 - **SVB :** Réunion de restitution du suivi des communes / charte régionale d'entretien des espaces publics.
 - **Lorient Agglomération :** 1) une réunion cotech barrage de Ty Mad ; et 2) échanges techniques avec les services de Lorient Agglomération.
- **Participation aux réunions/actions et échanges techniques avec les Opérateurs Natura 2000**
 - **Site « Blavet, Hyère » :** une réunion de Copil.
 - **Site « complexe de l'est des montagnes noires » :** échange avec la structure animatrice sur la gestion de zones humides.
- **Participation aux réunions et échanges techniques avec des Collectivités**
 - **CCKB :** 1) Une réunion (en présence des élus(es) et d'un technicien des deux structures) relative à l'intérêt de l'EPCI d'adhérer au SMBSEIL, 2) Une réunion des services pour s'accorder sur une méthodologie de travail en concertation. 3) une réunion + une visite de terrain dans le cadre de projets de développement urbain 4) une réunion sur le projet d'Atlas de la Biodiversité
 - **Pontivy communauté :** réunions + échanges concernant le projet de STEP Noyal-Pontivy/Kerfourn.
 - **Centre Morbihan Communauté :** Une réunion concernant le projet de création d'une voie de contournement de Locminé. Echange sur les impacts cours d'eau, zones humides et les mesures compensatoires.
 - **Lorient Agglomération :** 1) une réunion du Copil relatif à l'observatoire de la rade de Lorient, 2) visite de terrain en vue de la restauration d'une zone humide sur le bassin du Scorff
 - **Glomel :** à la demande d'une élue, réunion en visio avec l'AELB, l'ARS et le CD22 sur le sujet des cyanobactéries impactant, quasiment chaque année, la baignade dans le plan d'eau du Korong.
- **Participation aux réunions et échanges techniques avec les Institutionnels (Conseils Départementaux et Conseil Régional)**
 - **Conseil Départemental 56 :** échanges et réunion sur site pour proposer des mesures compensatoires cours d'eau dans le cadre du dossier de mise à 2x2 voies de la RD 769 au droit de Caudan.
 - **Conseil Départemental 22 :** Une réunion sur l'aménagement foncier lié à la RN 164
 - **Conseil Régional :** 1) CGLE : Participation à des conférences 2) Webinaires HMUC : 5 modules
- **Participation aux réunions et échanges techniques avec les autres structures de collectivités**
 - **CDG 56 :** 1) Formation sur les lignes directrices de gestion et 2) formation concernant la promotion interne
 - **SDAEP 22 :** Réunion départementale sur l'impact des métabolites sur les captages et prises d'eau AEP

- **Participation aux réunions et échanges techniques avec l'Etat et les établissements publics**
 - **Préfecture 56** : Participation à 1) 4 réunions pour l'élaboration de l'ACS (Arrêté Cadre Sécheresse) et 2) à deux réunions du comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) pour l'ACS.
 - **Préfecture 22** : Participation à une réunion du comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) pour l'ACS.
 - **AELB** : 1) Réunion avec le responsable de l'Agence de St Brieuc et l'agent qui suit la CLE Blavet, en présence du président de la CLE Blavet suite réunion d'installation de la CLE, 2) Participation à 2,5 jours d'information relative au projet de SDAGE, dont 0,5 jour spécifique au littoral, 3) Conférence sur les données Qualité de l'eau (bancaisation et valorisation), 4) Réponse à la demande d'avis concernant les masses d'eau souterraines.
 - **DREAL** : Participation à la réunion relative à l'étude « HMUC Bretagne »
 - **DDTM 56** : 1 réunion concernant la thématique des plans d'eau
 - **INRAE** : Participation au projet HYDRINDIC qui consiste en une recherche sur le suivi piézométrique des zones humides restaurées : proposition de sites correspondant à des critères définis puis participation à la pose de piézomètres sur un site retenu.
 - **IGN** : Réunion nationale de présentation de la BD Topage.
- **Participation aux réunions et échanges techniques avec des structures associatives et chambres consulaires**
 - **CCI** : Conférence sur Ecod'o à Malguénac : tables rondes et témoignages
 - **Forum des Marais Atlantiques** : suivi d'une journée d'initiation à un outil de suivi botanique de zones humides restaurées.
 - **Bretagne Vivante** : un copil mulette perlière + une journée de terrain
- **Participation aux réunions des Organismes "scientifiques" et de « mutualisation »**
 - **CRESEB** : 1) Participation au comité de pilotage du projet impro-flux/vasières
 - **APPCB** : Participation à deux réunions (assemblée) d'une journée chacune.
 - **ATVBV** : 1) une réunion en visio pour l'assemblée générale, 2) Webconférence "Qualité eau et pesticides - valorisation et interprétation des résultats», 3) Journée sur la problématique des métabolites
 - **APPCB/ATVBV** : 1) Contribution au travail APPCB/ATVBV sur la gestion et accessibilité des données par territoire d'eau ;
 - **Plante&Cité/CNFPT** : 3 webinaires sur la réglementation relative aux pesticides non agricoles suite à l'arrêté de janvier 2021 (ZNA, Cimetières et Terrains de foot)
 - **Solagro, INSERM, INRAE** : webinaire sur liens pesticides et santé
- **Autres (Divers)**
 - Réunion à la carrière Imerys (Glomel) dans le cadre de leur projet d'extension.
 - Echange technique avec les services de GPA concernant le projet de règlement du PLUi pour les zones humides

5.4. Demande d'avis divers sur les dispositions du SAGE et travaux en zones humides et cours d'eau

Le SMBSEIL est parfois sollicité par des particuliers, bureaux d'études, collectivités sur la possibilité ou non de réaliser des actions sur des zones humides ou cours d'eau. Quand il s'agit de réponses d'ordre réglementaire, le lien est fait avec les services des DDTM, et sur d'autres questions, le technicien du SMSB peut parfois apporter, seul, des réponses sur la compréhension du PAGD et du règlement du SAGE ou sur des besoins spécifiques liés aux données zones humides et cours d'eau. A noter que des visites de terrain sont parfois nécessaires pour clarifier les situations.

Ainsi en 2021, il y a eu des demandes :

- Du bureau d'étude en charge d'un dossier lié à la STEP de la commune de Lanrivain.
- Du service autorisation droit des sols de Guingamp Paimpol Agglomération concernant la station d'épuration de Plouguernével.
- Du service autorisation droit des sols de Pontivy Communauté concernant l'extension constatée d'un centre de stockage des déchets en zone inondable à Pontivy et d'un projet de centrale photovoltaïque à Neulliac.
- Du service urbanisme de Centre Morbihan Communauté concernant l'extension d'une ZAC à Guénin
- De la mairie de Kergrist concernant le curage de fossés.
- De la mairie de Mellionnec concernant des usages en zones humides.
- D'une étude notariale sur un périmètre de protection.
- De bureau d'études (projets de méthaniseurs, éoliennes, carrière)

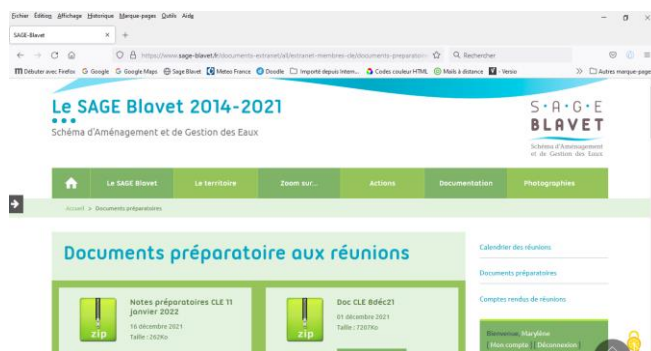
Les demandes des particuliers ont porté sur :

- La gestion de plan d'eau
- Le développement d'activités d'hébergement/loisir en zone humide
- Les activités de maraîchage en zone humide
- L'urbanisation de zones humides

6. Actions de communication

6.1 Le site Internet du SAGE

Le site a été actualisé suite à la fusion au niveau de la rubrique Organisation notamment et enrichi tout au long de l'année. Il comporte notamment un espace réservé aux membres de la CLE leur permettant d'avoir accès au calendrier des réunions, aux documents de travail et aux comptes rendus.



6.2 Action transversale : des actions pédagogiques dans les écoles primaires et collèges visant à sensibiliser les élèves à l'éco-citoyenneté : préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, économie d'eau...

Une convention de partenariat, signée tous les 2 ans, entre Lorient Agglomération, le SMBSEIL, le Syndicat de la vallée du Blavet (SVB), l'Office Central de Coopération à l'Ecole du Morbihan et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique du Morbihan précise le cadre dans lequel se situent ces actions pédagogiques, le rôle des différentes parties, l'organisation et le déroulement général.

Ces programmes pédagogiques visent les objectifs suivants :

- Comprendre le contexte actuel (le dérèglement écologique, ses origines et ses conséquences),
- Transmettre des valeurs essentielles telles que le respect du bien commun, le respect de l'autre et de la vie,
- Permettre aux élèves de découvrir le milieu dans lequel ils vivent et qui les entoure, d'en connaître leurs richesses, d'en comprendre leurs complexités et d'agir pour les préserver,
- Mettre les élèves en démarche de projet en abordant l'eau et le développement durable sous tous leurs aspects (paysager, économique, scientifique, technique, poétique, émotionnel, imaginaire...),
- Permettre aux élèves d'être acteurs de leur environnement local et d'initier des changements de comportement au quotidien pour une meilleure préservation des ressources.

Les services du SAGE participent aux réunions de lancement ainsi que, le cas échéant, aux réunions à mi-parcours et rassemblements de fin d'année. Ils gèrent également le prêt de classeurs pédagogiques et leur circulation entre les écoles au fil de l'année scolaire.

Les écoliers de Bois-du-Château à la découverte des ruisseaux à Lorient



Les élèves de CM ont découvert l'activité d'un petit ruisseau très fragile qui serpente entre les touffes de carex avant de se jeter dans la rade de Lorient.

Lundi 16 novembre, dans le cadre du programme S-Eau-S-Blavet, les élèves de CM de l'école de Bois-du-Château, à Lorient, sont partis à la découverte du monde aquatique et des ruisseaux. Guidés par leur enseignante, Marie-Emmanuelle Letourneau, et de Sylvia Boudard, de la structure Ploguarn, les élèves ont découvert l'activité d'un petit ruisseau très fragile qui serpente entre les touffes de carex avant de se jeter dans la rade de Lorient. Ils ont ensuite réalisé des cabanes en bois et des mandales le long du cours d'eau.

« Une bouffée d'oxygène »

« Durant cette période sanitaire bien particulière, les sorties S-Eau-S-Blavet prennent encore plus de sens », explique Sylvia Boudard. « Au-delà de l'aspect éducation à l'environnement, elles apportent aux enfants une vraie bouffée d'oxygène en pleine nature ». Ce programme a lieu grâce à l'engagement de nombreux partenaires. Lorient Agglomération, le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du Blavet, l'Inspection académique...

Les rassemblements physiques n'ont pas pu avoir lieu. Aussi, une solution numérique a été retenue pour ces deux dispositifs. Les services du SMBSEIL ont ainsi participé à la mise en place de plateformes d'échanges (padlet, netboard) visant à centraliser les réalisations et propositions d'activités des écoles en fin d'année scolaire.

Sur l'année scolaire 2020-2021, un total de 556 élèves d'écoles primaires du bassin versant du Blavet morbihannais a été impliqué dans ces programmes pédagogiques.

L'année scolaire 2020-2021

1) S eau S Blavet sur le territoire du **Blavet Aval 56 inclus dans Lorient Agglomération** et piloté par Lorient Agglomération

328 élèves de 16 classes ont bénéficié de ce dispositif :

- 12 classes d'écoles publiques situées sur les communes de Caudan, Locmiquélic, Hennebont, Lanester, Lorient, Quistinic, Plouay et Ploemeur ;
- 4 classes d'écoles privées situées sur les communes d'Hennebont, Lanester, Larmor Plage et Plouay.

2) S eau S Blavet sur le **Blavet Amont 56 hors territoire de Lorient Agglomération** (pilotage SVB)

10 classes comprenant au total 228 élèves sont inscrites à ce dispositif :

- 5 classes d'écoles publiques situées sur les communes de Le Sourn, Pontivy, Remungol et Saint Barthélémy;
- 5 classes d'écoles privées situées sur les communes de Crédin, Melrand, Noyal Pontivy, Moustoir Ac et Pontivy.

Des CM1-CM2 de Noyal-Pontivy découvrent l'eau sous tous ses aspects

Lecture : 1 minute

Les enfants de l'école Sainte-Noyale, à Noyal-Pontivy, ont accueilli Julie Druon, intervenante de l'association Eau et Rivière de Bretagne.



Les CM1-CM2 de l'école Sainte-Noyale à la découverte du bocage noyalais avec Julie Druon, intervenante de l'association Eau et Rivière de Bretagne. (Ecole Sainte Noyale)

Dans le cadre du programme « S Eau S Blavet » proposé par le Syndicat de la vallée du Blavet, les CM1-CM2 de l'école Sainte-Noyale, à Noyal-Pontivy, et leur enseignante, Marie Macé, ont accueilli Julie Druon, intervenante de l'association Eau et Rivière de Bretagne, pour une première découverte de l'eau sous tous ses aspects. Comme dix écoles du secteur, la classe bénéficiera de six séances d'accompagnement.

Ce vendredi, les élèves sont allés observer le bocage noyalais et étudier ses fonctions de réservoir de biodiversité, épuration de l'eau et son impact sur nos rivières. « L'idée est d'apprendre à observer ce qui nous entoure », souligne l'enseignante. Julie Druon reviendra en mars pour deux séances dédiées à la pêche et l'étude de la faune aquatique. « De quoi renouer avec la nature et attiser la curiosité des enfants ».

Les trois autres séances seront animées par Sylvia Boudard qui initiée les élèves à la création artistique à base de plantes végétales. Et en juin, à Baud, les élèves noyalais retrouveront les autres participants au programme 2021 pour une présentation du travail de chaque classe.

L'année scolaire 2021-2022 (en cours)

3) S eau S Blavet sur le territoire du Blavet Aval 56 inclus dans Lorient Agglomération et piloté par Lorient Agglomération

Hennebont



Les écoliers du Vœu investis dans S eau S Blavet

Les élèves de CE2, CM1 de l'école Notre-Dame-du-Vœu sont engagés, cette année, dans le programme S eau S Blavet conduit par Lorient Agglo. Différentes interventions permettent de sensibiliser les écoliers à la qualité de l'eau et à sa préservation, tout en appréhendant leur environnement. Jeudi, les élèves d'Emmanuelle Fachères ont reçu la visite de Sylvia Boudard, guide nature au sein de l'association Phrygane. Après le visionnage de vidéos sur la loutre (qui revient en Bretagne) et sur la création artistique à partir de déchets, les écoliers ont participé à deux ateliers : un moulage d'empreintes d'animaux (hérisson, loutre, chevreuil...) et la réalisation de la silhouette d'un animal vivant le long du Blavet.

374 élèves de 16 classes bénéficient de ce dispositif :

- 12 classes d'écoles publiques situées sur les communes d'Hennebont, Inzinzac Lochrist, Locmiquélic, Languidic, Lanester, Lorient, Plouay ;
- 4 classes d'écoles privées situées sur les communes d'Inzinzac Lochrist, Locmiquélic et Lorient.

Les services du SMBSEIL ont participé aux deux réunions de lancement : le 5 octobre pour les enseignants du privé et le 14 octobre 2021 pour les enseignants du public. A cette occasion, Les services du SMBSEIL présentent ce qu'est un SAGE ainsi que le contexte, les enjeux et objectifs du bassin versant. Il donne en outre des idées d'actions citoyennes à réaliser pendant une des séances encadrées. Ces actions citoyennes concrètes sont importantes car permettent de montrer aux enfants qu'ils peuvent être acteurs sur leur territoire en agissant, sur leur commune, en faveur de la ressource en eau.

4) S eau S Blavet sur le Blavet Amont 56 hors territoire de Lorient Agglomération (pilotage SVB)

10 classes comprenant au total

212 élèves sont inscrites à ce dispositif :

- 5 classes d'écoles publiques situées sur les communes de Baud, Camors, Guern, Pontivy et Réguiny ;
- 5 classes d'écoles privées situées sur les communes de Camors, Pontivy et Radenac.

Comme sur Lorient Agglomération, les services du SMBSEIL sont intervenus à la réunion de lancement à destination des enseignants inscrits le 7 octobre 2021. A cette occasion, les services du SMBSEIL présentent ce qu'est un SAGE ainsi que le contexte, les enjeux et objectifs du bassin versant. Il donne en outre des idées d'actions citoyennes à réaliser pendant une des séances encadrées. Ces actions citoyennes concrètes sont importantes car permettent de montrer aux enfants qu'ils peuvent être acteurs sur leur territoire en agissant, sur leur commune, en faveur de la ressource en eau.

Ainsi, sur l'année scolaire 2021-2022, un total de 586 élèves d'écoles primaires du bassin versant du Blavet morbihannais est impliqué dans ces programmes pédagogiques.

Publié le 04 mai 2021 à 12h25 Une sortie dans la nature à l'école Notre-Dame-de-Joie de Pontivy



Rester à l'école et participer à une sortie scolaire pour vivre avec la nature des sensations, des réalisations, des découvertes, voilà bien l'objectif de cette sortie.

Les élèves de CM1 de l'école de Notre-Dame-de-Joie, de Pontivy, ont suivi leur enseignante Anne-Laure Le Touzin-Thoumaz en pleine nature, ce lundi 3 mai, pour une nouvelle séance S-Eau-S Blavet. Guidée par Sylvia Boudard, de la structure Phrygane, le groupe s'est rendu au cœur d'une zone boisée située près du Blavet. Sur place, plusieurs missions attendaient les élèves, ravis de cette journée en plein air. Land'art, aquarelle, chasse aux indices, jeux sur la biodiversité... Chacun a pu explorer le site et relever de nombreux défis artistiques et scientifiques. Destinée à sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, ce programme pédagogique est initié par le Syndicat de la vallée du Blavet, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), la DDEC 56 (Direction départementale de l'enseignement catholique) et l'OCCE 56 (Office central de coopération à l'école).

8. Perspectives : Actions prévues pour l'année 2022

A noter que le programme d'actions 2022 a été validé par la CLE lors de sa réunion du 8 décembre 2021.

Conformément à la feuille de route 2019-2024, ci-après sont détaillées les principales actions envisagées en 2022 et les engagements à moyen terme pour le syndicat mixte, au regard des priorités et enjeux du PAGD du SAGE, mais aussi selon la capacité humaine de la cellule d'animation. A ce titre l'année 2022 est transitoire, avec une baisse exceptionnelle de 0,8 ETP.

Les engagements sont ainsi définis comme suit, 4 prolongés (en cours) et 4 nouveaux :

Projeté // En cours // Réalisé

Echelle	7 Engagements 2021	8 Engagements 2024
Régionale	<p>Bases de données pour tableaux de bord</p> <p>Mutualisation d'outils de communication</p> <p>Appuis régionaux pour appels à projets complexes</p>	<p>Bases de données pour tableaux de bord</p> <p>Mutualisation d'outils de communication</p> <p>Appuis régionaux pour appels à projets complexes (AAP Breizh Biodiversité)</p>
Inter-SAGE	<p>Création du SMBSEIL</p> <p>Inventaire des têtes de BV (BSEIL)</p> <p>Actualisation du profil de vulnérabilité rade de Lorient et PMDG (Blavet + Scorff)</p>	<p>Actualisation du profil de vulnérabilité rade de Lorient et PMDG (Blavet + Scorff)</p> <p>Tableau de bord SMBSEIL / 3 SAGE (BSEIL)</p> <p>Communication générale du SMBSEIL (BSEIL) (Visites de terrain, plaquettes, site internet)</p> <p>Partenariats avec acteurs économiques sur les économies d'eau (BSEIL)</p>
Locale (BV Blavet)	<p>Organisation de la qualité de l'eau</p>	<p>Définir, avec l'ensemble des acteurs du territoire dont la Région Bretagne, les orientations de gestion du Blavet canalisé dans un contexte de changement climatique (étiage et inondations)</p>

8.1. Animation de la CLE du SAGE Blavet et du Bureau de la CLE

L'animation de la CLE du SAGE Blavet et de son Bureau

Le syndicat en assure l'animation (convocation, conduite des réunions, rédaction des comptes rendus...), ainsi que le suivi des actions à mettre en œuvre suite aux décisions prises.

La CLE se réunira **au minimum 2 fois** dans l'année correspondant aux deux réunions minimum prévues par les règles de fonctionnement de la CLE, et autant que de besoin au regard des dossiers à traiter.

Le Bureau de la CLE se réunira en fonction des besoins, et notamment celles où, conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, il est chargé de donner son avis sur les dossiers loi sur l'eau soumis à autorisation, ou sur la validation des inventaires zones humides et cours d'eau.

Mise en œuvre et suivi des dispositions du SAGE Blavet

Avertissement : Certaines actions prévues pour 2022 dans ce point 2 ne pourront se faire que sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Les dispositions que le syndicat se doit de mettre en œuvre en 2022 sont, conformément à la feuille de route, thématiquement les suivantes

- **Un développement durable pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques**
 - **Mettre en place un dialogue et une co-construction entre le syndicat et les acteurs économiques et publics.** Le travail mené concernera essentiellement l'organisation des rencontres entre les structures et la mise en place d'une méthodologie pour la réalisation d'un travail en commun, comme demandé par le PAGD du SAGE. Pour rappel, un des engagements inter-SAGE 2024 concerne un partenariat relatif aux économies d'eau avec ces acteurs.
 - **Poursuivre, avec les collectivités, un dialogue et une co-construction d'actions permettant la mise en œuvre d'une politique de gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques**, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (dispositions 1.2 à 1.5). L'objectif sera, notamment, de promouvoir une réflexion sur l'eau et le développement durable des territoires. Comme avec les acteurs économiques cités ci-avant, il s'agira, hors des réunions PPA dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme, de réfléchir de façon conjointe à un possible travail en commun.
 - **Mettre en place un ou des groupes de réflexion (Bureau de CLE, groupe spécifique, groupe de travail existants,... sur les orientations de gestion du Blavet canalisé dans un contexte de changement climatique (étiage et inondations) qu'il convient de promouvoir, travail qui sera à réaliser en partenariat avec l'ensemble des collectivités locales et de la Région Bretagne, propriétaire des voies navigables.** Cette réflexion est à mettre en regard des différents projets, parfois contradictoires, portés par différents maîtres d'ouvrages locaux.

- **La restauration de la qualité de l'eau**
 - **Collecter, traiter et valoriser les données issues des suivis de la qualité de l'eau** réalisés par diverses structures sur le bassin versant du Blavet. Le but est de suivre l'évolution des principaux paramètres de la qualité de l'eau et de vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés dans le PAGD.
 - **Suivre la mise en œuvre des dispositions relatives aux pesticides non agricoles prévues dans le PAGD à l'échelle du bassin versant du Blavet.** Une approche des pépiniéristes sur le plan de leurs pratiques en termes d'utilisation de pesticides sera effectuée en lien avec les intercommunalités concernées (disposition 2.3.39).
 - **Réaliser une actualisation des données « bactériologiques » en rade de Lorient et PMDG, afin d'établir un profil de vulnérabilité conchylicole sur ce secteur :** Le travail de recueil de toutes les données disponibles a bien avancé et une réunion du groupe technique dédié a été organisée. A noter que ce travail est réalisé, pour partie, en régie par le syndicat pour le compte des CLE Blavet et Scorff. Le comité de pilotage (composé des deux groupes de travail « qualité » des deux SAGE) sera réuni lorsque l'ensemble des données auront été recueillies, soit au début de l'année 2022. Au regard des données disponibles, il va être nécessaire de prévoir le recours à un prestataire extérieur, pour notamment réaliser des prélèvements et les analyser. Cette prestation doit être prévue pour 2022.
 - **Appuyer la démarche de ports propres**, avec le SAGE Scorff, et en partenariat avec les acteurs concernés.

- **La protection et la restauration des milieux aquatiques**
 - **Continuer l'actualisation des inventaires des zones humides et des cours d'eau** en relation avec des structures partenaires et en priorité à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme.
 - **Poursuivre les actions d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages potentiels** (intercommunalités, syndicat opérationnel...) pour la réalisation d'actions de gestion et/ou de restauration des zones humides remarquables (dispositions 3.1.14 et 3.1.15) pour lesquelles il a été identifié qu'aucune action n'est réalisée.
 - **Poursuivre le suivi de l'action de réhabilitation d'une tête de bassin en contexte forestier (disposition 3.2.5).** Pour rappel, cette action en partenariat avec l'ONF, l'OFB et le SVB a été engagée en 2016 en forêt de Camors. Il s'agit d'un « projet pilote » sur 5 ans de restauration de zones humides par suppression de résineux, bouchage de fossés drainants, reméandrage de cours d'eau. Différents indicateurs ont été mis en place à partir de mi-2016 pour avoir un état zéro avant travaux. Les travaux de déboisement ont eu lieu en 2017. Les travaux hydrauliques ont eu lieu en 2018. Des suivis de la zone ont été poursuivis en 2019, 2020 et 2021. La synthèse et l'analyse des données sont à finaliser. Une diffusion des éléments de connaissance acquis est à réaliser.
 - **Poursuivre la participation au programme Ecofriche** engagé en 2018 par le Forum des Marais Atlantiques en lien avec l'Université de Rennes 2 et des structures des bassins de l'Aulne et du Léguer. Ce programme concerne la problématique de l'enrichissement des fonds de vallée en tête de bassin (lien avec la disposition 3.2.5). Il est actuellement dans sa phase 2 qui se terminera en juin 2022.

Le SMSBSEIL contribuera aux phases de validation de terrain et aux échanges techniques pour la mise en place d'un modèle d'identification des zones pour lesquelles le maintien de l'ouverture des milieux est prioritaire. Il contribuera aussi à la rédaction des rapports qui seront produits.

- **Réaliser l'inventaire des plans d'eau** : réalisation d'un inventaire des plans d'eau du bassin versant dans le cadre du travail mené à l'échelle du SMBSEIL
- **Réaliser des diagnostics sur des têtes de bassin versant** : mise en œuvre d'études diagnostics sur des têtes de bassin versant en contexte urbain et en contexte agricole « intensif » et situées sur le territoire de mise en œuvre du Contrat territorial du Blavet morbihannais. (Financement possible par AELB suivant l'état des masses d'eau).

➤ **Gérer quantitativement la ressource de façon optimale**

Objectif gestion de l'étiage et partage de la ressource

- **Travailler avec les gestionnaires de la distribution de l'eau à l'élaboration de cartes pédagogiques représentant la pression d'eau dans les réseaux** en vue de mener des réflexions d'ensemble (disposition 4.2.14) : le travail démarré sur un secteur du Blavet 22 en collaboration avec le Syndicat départemental d'adduction d'eau potable des Côtes d'Armor (SDAEP 22) sera poursuivi. L'objectif visé est, dans un premier temps, de réduire, autant que faire se peut, les fortes pressions sectorielles observées et, dans un second temps, lorsque les pressions sectorielles ne peuvent être réduites en amont, de communiquer pour inciter à équiper les habitations, bâtiments, entreprises, de réducteurs de pression.
- **Dans le cadre du groupe de travail « Gestion Quantitative », poursuivre la réflexion globale et à l'échelle du bassin versant sur la politique de gestion de l'étiage et du partage de la ressource qu'il convient de prévoir pour le bassin du Blavet.** Il s'agira, dans l'objectif de maintien du bon état/bon potentiel écologique des masses d'eau, de prévoir la mise en œuvre d'actions fortes concernant le changement climatique, au regard des dispositions du prochain Sdage Loire-Bretagne et en lien avec les actions déjà entreprises et/ou prévues.
Pour nourrir cette réflexion, il conviendra de s'appuyer sur les documents cadres tels que le SDAGE et les Arrêtés Cadres Sécheresse 22 et 56 et également d'acquérir des connaissances sur le sujet au travers des divers travaux existants réalisés à l'échelle régionale ou départementale. Ces données et connaissances seront ensuite à affiner et à analyser au regard du bassin versant du Blavet.
- **Transmettre, dans un second temps, ces connaissances aux membres du groupe de travail et de la CLE.** Un travail de pédagogie et de transfert de connaissance sera à réaliser pour que les acteurs du territoire s'approprient les enjeux.
- **Réinterroger la mise en œuvre de la disposition 4.2.3** et plus particulièrement la mise en place d'une station de mesures à l'aval de Pontivy, afin de "mesurer" l'influence des prélèvements et rejets du tronçon Guerlédan/Pontivy du Blavet.

➤ **Informez la CLE, communiquez et diffusez les données et autres informations**

- **Un programme de formation et d'information des membres de la CLE** sur ce qu'est un SAGE et en particulier sur les enjeux du bassin du Blavet. Pour rappel (Cf. paragraphe « Un nouvel outil pour mutualiser l'ingénierie » de ce programme d'actions), un travail va être mis en œuvre pour élaborer des supports communs aux 3 SAGE Blavet, Scorff et EIL. Ce travail de formation pourra également être prévu pour l'ensemble des élus des communes ou intercommunalités, et dans ce cadre, fera l'objet d'un partenariat avec les structures opérationnelles.
- **Un nouveau site internet commun** aux 3 SAGE sera réalisé. Il inclura également les programmes Natura 2000 et PAPI porté par le syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta
- Concernant **le tableau de bord**, un travail d'élaboration d'un cadre commun aux 3 tableaux de bord des 3 SAGE porté par le syndicat va être mis en œuvre.

Répondre aux sollicitations réglementaires, des collectivités et des particuliers

Dossiers IOTA et ICPE

- **Continuer à assurer l'analyse de ces dossiers loi sur l'eau et ICPE** compte tenu de l'impact important des propositions de la CLE pour améliorer la prise en compte des milieux aquatiques dans ces dossiers

Les documents d'urbanisme

- **Participer aux réunions PPA des documents d'urbanisme** (PLU, PLUi, Scot)
- **Pour les PLU : présenter un bilan à la CLE.** Si le syndicat note un **problème** dans la prise en compte des dispositions du SAGE dans le document d'urbanisme, ce dernier fera l'objet d'un **examen en CLE** (Bureau de CLE).
- **Pour les PLUi et les Scot : Un examen systématique par la CLE**

Autres demandes « informelles »

- **Continuer à répondre aux différentes sollicitations** afin de permettre une prise en compte des milieux aquatiques et de faciliter la visibilité du SAGE et la prise en compte de ses enjeux par les acteurs locaux.

Répondre aux sollicitations des partenaires institutionnels et financiers et autres partenaires

Le syndicat répondra aux différentes sollicitations des structures extérieures tels les services de l'Etat, la Région Bretagne, les Conseils Départementaux, les associations, les chambres consulaires...

A noter qu'un travail de mutualisation de l'ingénierie du syndicat pour l'analyse des documents est mis en place pour plus d'efficacité.

B. Le SAGE Scorff

1. L'animation du SAGE

1.1 Quelques rappels

➤ Dates clés

Les étapes d'élaboration du SAGE Scorff passées sont détaillées ci-après :

- 2006 : Mise en place du projet et phase de concertation : Réflexions avec les élus et autres acteurs de l'eau du territoire sur la mise en place d'un SAGE sur le Scorff
- 2007 : Arrêté de périmètre
- 2008: Arrêté préfectoral de composition de la CLE
- 2009-2010 : Etat des lieux
- 2011 : Elaboration des scénarios
- 2012 : Stratégie
- 2013 : PAGD, Règlement, Finalisation de l'écriture du projet de SAGE
- 2014 : renouvellement de la CLE
- 2015 : enquête publique et approbation du SAGE
- 2016 : Mise en œuvre du SAGE

➤ La Commission Locale de l'eau, l'organe central

La composition de la CLE a été renouvelée en mars 2021.

Elle est composée de 32 membres :

- Collèges des élus, représentants des collectivités locales : 16 membres
- Collège des usagers, propriétaires riverains, associations de protection de l'environnement : 8 membres
- Collège des représentants de l'Etat : 8 membres

Parallèlement, 3 commissions thématiques, autres cellules de concertation et de proposition, ont été mises en place :

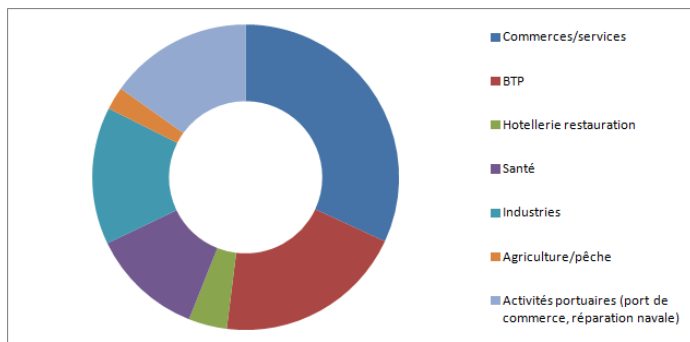
- Rade, estuaire et littoral
- Milieux aquatiques et zones humides
- Gestion qualitative et quantitative

➤ Caractéristiques et enjeux du territoire

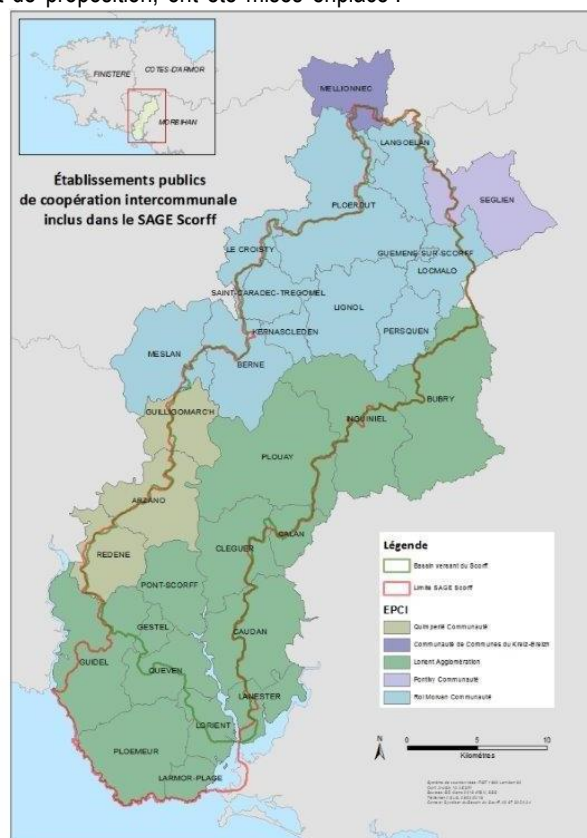
Le SAGE s'étend sur 585 km² et comprend 30 communes réparties sur trois départements (Morbihan, Finistère et Côtes d'Armor).

L'activité économique du territoire est dominée par le secteur tertiaire en raison du pôle économique lorientais. Cependant d'autres activités sont aussi bien représentées sur le territoire :

- l'agriculture avec les systèmes laitiers majoritaires. La SAU, stable, représente 46 % du territoire
- les activités industrielles concentrées sur l'axe Lanester-Caudan, avec les activités de commerce, de BTP et de manufacture pour les plus actives
- les activités portuaires : port de pêche (1 port français en valeur de produits débarqués), le port de commerce (2ème port de commerce breton), la construction et la réparation navale
- le tourisme avec deux logiques différentes: le tourisme balnéaire et le tourisme vert et patrimonial.
- Il abrite un réseau hydrographique dense de 770 km de cours d'eau. 10 masses d'eau sont identifiées sur le territoire avec des objectifs assignés de bon état:



Répartition des emplois par catégorie d'activité

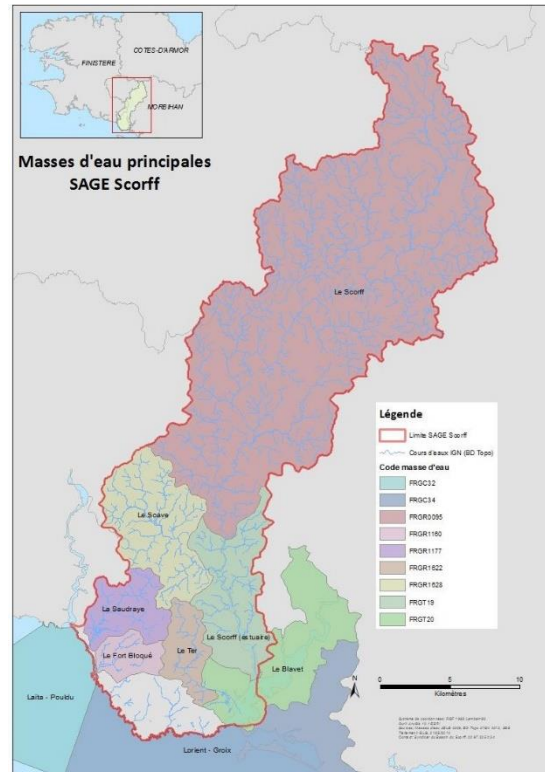


Le périmètre du SAGE a été adopté par arrêté préfectoral le 8 mars 2007. Il abrite un réseau hydrographique dense de 770 km de cours d'eau.

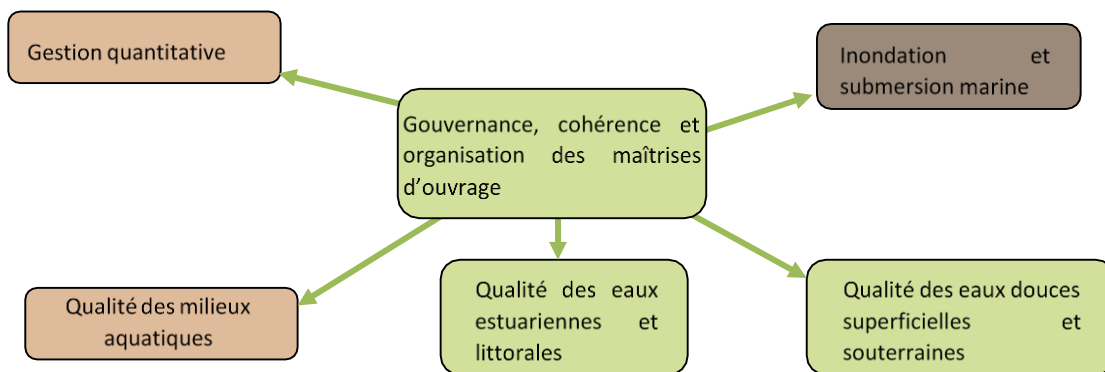
10 masses d'eau sont identifiées sur le territoire avec des objectifs assignés de bon état résumés dans le tableau suivant :

Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif d'état écologique		Motif en cas de recours aux dérogations	Objectif d'état chimique Sans ubiquiste		Motif en cas de recours aux dérogations	Objectif d'état global Sans ubiquiste		Objectif d'état chimique Avec ubiquiste			Objectif d'état global Avec ubiquiste	
		Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif		Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif		Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif	Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif	Motif en cas de recours aux dérogations	Objectif	Echéance d'atteinte de l'objectif
LE TER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	MEN	OMS	2027	CD ; FT (Faune benthique invertébrés ; Bilan de l'oxygène)	Bon état	2021		OMS	2027	OMS	2027	FT	OMS	2027
LE SCAFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	MEN	OMS	2027	FT (Ichtyofaune)	Bon état	2021		OMS	2027	OMS	2027	FT	OMS	2027
LE RUISSEAU DU FORT BLOQUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	MEN	OMS	2027	FT (Faune benthique invertébrés, ichtyofaune)	Bon état	2021		OMS	2027	OMS	2027	FT	OMS	2027
LA SAUDRAYE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MER	MEN	OMS	2027	FT (Ichtyofaune)	Bon état	2021		OMS	2027	OMS	2027	FT	OMS	2027
LE SCORFF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE	MEN	Bon état	Depuis 2015		Bon état	2021		Bon état	2021	OMS	2027	FT	OMS	2027
Lorient - Groix	MEN	Bon état	2027		OMS	2027	FT (Plomb)	OMS	2027	OMS	2027	FT (Plomb, HAP)	OMS	2027
Le Scorff - estuaire	MEN	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015	Bon état	Depuis 2015		Bon état	Depuis 2015
Le Blavet	MEFM	Bon potentiel	2027		Bon état	Depuis 2015		Bon potentiel	2027	OMS	2027	FT	OMS	2027
		Bon état	2015					Bon état	2015					

Seule la masse d'eau « cours d'eau » Scorff est en bon état, les autres sont en état moyen ou médiocre.



Les principaux enjeux, identifiés, lors de la phase diagnostic sont définis et hiérarchisés comme suit :



- Problématiques majeures et/ou moyens d'actions possibles par le SAGE
- Problématiques importantes
- Problématiques moins importantes et/ou sur lesquelles le SAGE à peu de plus-value

Lors de l'élaboration de la stratégie collective, la CLE s'est fixée un certain nombre d'objectifs vis-à-vis de ces enjeux. Ils sont traduits de la manière suivante dans le projet de PAGD, adopté par la CLE le 05/06/2015 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10/08/15 :

- Assurer une gouvernance efficiente sur le territoire,
- Atteindre le bon état sur l'ensemble des masses d'eau (eaux superficielles, estuariennes, marines, souterraines),
- Préserver la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- Assurer une gestion quantitative optimale de la ressource en eau.

1.2 Activités de la CLE et de son bureau

Malgré un contexte marqué par la crise sanitaire COVID 19, la CLE s'est réunie 5 fois en présentiel.

Réunion	Date	Présents	Ordre du jour
CLE	11-03-21	Membres de la CLE Collège élus : 7+6 pouvoirs (/16) Collège usagers : 6+1 pouvoir (/8) Collège État : 2+2 pouvoirs (/8)	•Election du Président •Election des Vice-Présidents •Election du bureau de la CLE •Modification des règles de fonctionnement
CLE	27-05-21	Membres de la CLE Collège élus : 7+4 pouvoirs (/16) Collège usagers : 5(/8) Collège État : 3+1 pouvoir (/8)	•Avis sur le dossier « pisciculture les Truites du Scorff »
CLE	24-06-21	Membres de la CLE Collège élus : 7+4 pouvoirs (/16) Collège usagers : 5+ 1 Pouvoir (/8) Collège État : 0 (/8)	•Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne et PGRI
CLE	05-10-2021	Membres de la CLE Collège élus : 7+4 pouvoirs (/16) Collège usagers : 4+ 1 Pouvoir (/8) Collège État : 2 + 1 pouvoir (/8)	•Avis sur le PLUi de Quimperlé communauté •Présentation du bilan 2020 du contrat territorial du bassin du Scorff •Présentation de la stratégie de dragage des sédiments non immergeables •Point sur la mise en place des commissions thématiques
CLE	15-12-2021	CLE commune avec celle du SAGE EIL Membres de la CLE Collège élus : 7+2 pouvoirs (/16) Collège usagers : 6 (/8) Collège État : 1(/8)	•Présentation de la démarche du label « « Rivière sauvage » et premiers éléments de diagnostic sur les territoires Scorff et EIL •Programmation 2022 des CLE EIL et Scorff •Avis sur l'arrêté cadre sécheresse 56

2. Mise en œuvre du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le portage du SAGE est assuré par le Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta (SMBSEIL) issu de la fusion de 3 syndicats pré-existants.

En raison de la situation sanitaire, des actions prévues en 2021 sont reportées ou poursuivies en 2022.

- *Objectif « assurer une gouvernance efficiente et cohérente sur le territoire »*
 - CLE associée aux réflexions autour du PLUi de Quimperlé communauté et avis donné
 - CLE associée aux réflexions autour du PLUi de Roi Morvan Communauté
 - CLE associée à la révision du PLU de Guidel
 - CLE a reçu quelques dossiers loi sur l'eau relevant du régime déclaratif, pour information. Ils n'ont pas fait l'objet d'avis de la CLE ou de son bureau
 - Programme Ecol'eau Scorff : 16 classes de primaire sensibilisées.
 - Sur la communication, le site internet de l'ex structure porteuse a été actualisé. Une prestation a été lancée afin de créer les logos des 3 CLE et de la structure porteuse. L'éducteur pour les membres du syndicat, de la CLE et du COPIL Natura 2000 autour des enjeux et objectifs du territoire n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire. La participation au festival saumon a également été annulée pour les mêmes raisons.
- *Améliorer la connaissance*
 - Le suivi de la qualité de l'eau : un travail de mutualisation est en cours avec Lorient Agglomération et l'INRAe
 - L'observatoire de la rade, par Lorient agglomération, poursuit sa mise en place. La CLE est associée aux groupes de travail
 - L'acquisition de données sur les espèces invasives va se faire dans un premier temps sur le territoire de Lorient agglomération, en lien avec cette intercommunalité. Un travail collaboratif et participatif sera mis en place dans un second temps.

➤ *Garantir la non dégradation de la qualité des masses d'eau*

- Pollutions d'origine agricole :
Mobilisation difficile, réticence à transmettre les données, peur des impacts financiers des changements

	2020	2021 (en cours)
Accompagnements nitrates	2	1
Accompagnements pesticides	2	0
Accompagnements vers l'herbe	4	1
Accompagnements vers agriculture bio	6	1
Animations collectives	1	2
Désherbage mécanique maïs	0	3/7

Actions sur le foncier pour promouvoir les systèmes herbagers : 3 exploitants aidés pour la création de chemins et passerelles, pas de demande sur les échanges parcellaires

Bocage et talus : 8 km de bocage créé. Une étude régionale montre que le bocage créé par le programme compense juste les destructions faites chaque année.

- Pour les pratiques phytosanitaires non agricoles :
Toutes les communes adhèrent à la charte régionale zéro phyto
Engagement de Lorient aggro sur les espaces communautaires avec un accompagnement spécifique des golfs de Ploemeur et Quéven
67 % des communes ont atteint le niveau 5 de la charte (zéro phyto)
Engagement du travail avec les paysagistes et les services SNCF
- Profil de vulnérabilité conchylicole : travail initié, démarche validée. Une prestation de suivi de la qualité des eaux sera initiée en 2022
- Milieux aquatiques
 - CTMA Scorff/Scave :
 - dossier loi sur l'eau déposé, AP d'autorisation en février 2021
 - restauration du Lein à Gestel (renaturation du cours d'eau et restauration de zone humide)
 - restauration du Toul Douar (renaturation du cours d'eau, diversification des habitats)
 - lancement d'une étude pour examiner le devenir des plans d'eau du bourg de Cléguer et celui de Pont-Nivino à Plouay
 - CTMA Ter :
 - dossier loi sur l'eau déposé, AP d'autorisation en janvier 2021
 - suivis naturalistes et médiation autour de l'ouverture à la mer des étangs du Ter
 - CTMA Saudraye Fort Bloqué : nouveau programme en cours de rédaction, la CLE est associée. Objectif d'AP d'autorisation fin 2022
 - Ouverture à la mer des étangs du Loc'h (réserve naturelle régionale) : négociations en cours, la CLE est associée. Un protocole d'accord associant toutes les parties prenantes a rédigé et co-signé. Lorient Agglomération est pilote de cette négociation.
 - Groupe de travail mis en place Etude lancée pour l'étang de Lannéec
 - Etude lancée sur le golf de Quéven et poursuite sur le golf de Ploemeur
 - Mise à jour des inventaires zones humides sur la commune de Guidel suite aux travaux de contournement du bourg
 - Mise à jour des inventaires zones humides sur la commune de Rédéné dans le cadre du PLUi de Quimperlé communauté
 - Mise à jour des inventaires zones humides sur les communes de Guémené sur Scorff et Berné dans le cadre du PLUi de Roi Morvan Communauté

➤ *Assurer une gestion quantitative efficiente*

- La CLE est associée au comité sécheresse de la Préfecture, un travail collaboratif sur un arrêté cadre est engagé. Avis donné en décembre sur l'ACS 56
- Pas de nouvelle autorisation de plan d'eau d'irrigation agricole
- Risque inondation submersion : les travaux du Papi littoral porté par Lorient Agglomération se poursuivent et une étude sur l'érosion côtière est engagée sur la commune de Guidel.

3. Perspectives 2022

Les dispositions que le syndicat se doit de mettre en œuvre en 2022 sont, conformément à la feuille de route, thématiquement les suivantes :

➤ **Qualité-Quantité**

- **Analyse et interprétation des données existantes**, notamment pour alimenter le tableau de bord.
- **Continuer la démarche de recensement et, le cas échéant, de mutualisation des productions de données sur la qualité de l'eau** en partenariat avec *a minima* les départements, les EPCI et l'INRAe. Ces données permettront d'établir un bilan de la qualité du territoire, de cibler les secteurs dégradés et d'orienter ainsi les actions du contrat territorial.
- **Organiser une veille sur les substances médicamenteuses et dangereuses (disposition 12)** en lien avec l'ARS et les intercommunalités compétentes en assainissement (données en sortie de STEP). Cette information de connaissance, de vigilance quant aux risques sanitaires et environnementaux sur le territoire, sera vulgarisée et diffusée auprès des acteurs du territoire.
- Suivre la réflexion régionale sur la mise en place des programmes « **paiements pour services environnementaux** ». Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité...). Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui visent à restaurer un système de signaux économiques qui oriente les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental.
- Suivre et participer aux **programmes sur les masses d'eau en bon état** et répondre éventuellement aux appels à projets dédiés.
- Engager conjointement avec les SAGE Ellé-Isole-Laïta (EIL) et Blavet un **partenariat avec les acteurs économiques sur les économies d'eau**, en particulier via les chambres des métiers et les comités départementaux du tourisme. Il s'agit de tisser des partenariats avec les réseaux d'acteurs économiques pour mutualiser la production d'outils de sensibilisation et le recueil - diffusion d'exemples concrets.
- Communication auprès des habitants, via les bulletins municipaux, sur le **recensement des déclarations de forages domestiques** (disposition 98). Ces données récoltées seront transmises aux producteurs d'eau (information utile en cas de projet de nouveau forage, dysfonctionnement de réseau en cas de réseau couplé notamment).

➤ **Milieux aquatiques et zones humides**

- **Actualisation des inventaires** : le SMBSEIL assure la coordination, la centralisation des données et l'interface avec les structures supra (IGN, Région, Geoportail...). Une méthodologie a été validée par la CLE en 2018. Un travail de veille et de recensement – vérification est à réaliser, en lien avec l'ensemble des acteurs : non seulement dans le cadre de projets (demandes de modifications d'inventaires, vérifications...), mais aussi en lien et en appui des intercommunalités pour les PLUi.
 - **Poursuivre le diagnostic et l'étude d'opportunité pour s'engager dans la labellisation « Rivière sauvage » en partenariat avec le SAGE EIL et Lorient Agglomération**. Le premier bilan sur deux tronçons du bassin (Scorff, Saint Sauveur) fait état de la nécessité de pousser le diagnostic sur un tronçon, un nouveau tronçon sur l'amont du bassin pourrait être examiné en 2022.
 - **Suivi des actions des 2 COPIL de sites Natura 2000 présents sur le territoire Scorff**, en lien avec les chargés de missions dédiés, pour assurer la bonne articulation entre SAGE et Natura 2000 (financé par ailleurs par Etat – FEADER).
 - **Suivi des actions du contrat territorial et des volets milieux aquatiques** sur les masses d'eau Scorff, Scave, Saudraye, Ter et Fort Bloqué. Ceci permet de veiller à la bonne articulation entre les actions mises en œuvre et les enjeux-objectifs du SAGE.
 - **Inventaire et caractérisation des plans d'eau (disposition 75)**. Cette action se fait avec l'appui d'un stagiaire en Master 2 pendant 6 mois, qui portera la réflexion sur les 3 BV (BSEIL), selon les priorisations et états d'avancement spécifiques, autour de 3 axes : Compilation des données pour élaborer un inventaire global à l'échelle des 3 BV ; caractérisation des plans d'eau sur certains sous-BV en appliquant une méthodologie de terrain ; réflexion sur l'impact cumulé sur des secteurs test.
 - **Communication sur les plans d'eau**. Il s'agit de s'appuyer sur des communications existantes (notamment des SAGE EIL et Blavet) pour communiquer auprès des élus, des particuliers et des agriculteurs sur la problématique des plans d'eau. Une information sera mise en place auprès des élus puis relayée à la population via des bulletins municipaux. Pour les agriculteurs, les médias de la chambre d'agriculture seront utilisés.
 - **Inventaire des espèces invasives** : Selon l'opportunité de mettre en place un observatoire participatif en lien avec les intercommunalités, cette action pourrait être engagée au moins sur un secteur test. Cet observatoire serait comparable à celui mis en place par la LPO sur les oiseaux des jardins.
- **Rade / Estuaire / Littoral**
- **Poursuivre l'actualisation des données « bactériologiques » en rade de Lorient et Petite Mer de Gâvres, en partenariat avec le SAGE Blavet**, afin d'établir un profil de vulnérabilité conchylicole sur ce secteur. Le travail de recueil de toutes les données disponibles a bien avancé et une réunion du groupe technique dédié a été organisée. A noter que ce travail est réalisé, pour partie, en régie par le syndicat pour le compte des CLE Blavet et Scorff. Le comité de pilotage (composé des deux groupes de travail « qualité » des deux SAGE) sera réuni lorsque l'ensemble des données auront été recueillies, soit au début de l'année 2022. Au regard des données disponibles, il va être nécessaire de prévoir le recours à un prestataire extérieur, pour notamment réaliser des prélèvements et les analyser. Cette prestation doit être prévue pour 2022.
 - **Poursuivre l'accompagnement de la création de l'observatoire de la rade par Lorient Agglomération (disposition 15)**, afin d'affiner les objectifs et les moyens nécessaires au fonctionnement d'un outil performant.

C. Le SAGE Ellé - Isole - Laïta

Pour tout savoir sur le SAGE Ellé – Isole - Laïta : <http://www.smeil.fr/>

Les points clés à retenir pour le SAGE Ellé-Isole-Laïta en 2021

- 15 réunions principales : 5 CLE, 2 Bureaux de CLE, 5 réunions INPEC, 2 GT inondation, 1 GT Gestion quantitative
- Installation de la nouvelle CLE
- Validation de l'étude « Eau et économie »
- Lancement du projet INPEC
- Inauguration du démonstrateur sur les techniques de vulnérabilité aux inondations
- Pré-diagnostics « rivières sauvages » et présentation de la stratégie à la CLE pour poursuivre éventuellement la réflexion vers la labellisation à moyen et long terme
- 7 avis rendus sur des dossiers
- 2 journées de formation des élus
- 1 point presse

✓ Enjeu 1 : Gestion quantitative

Une réunion du GT Gestion quantitative a eu lieu le 07/09/21.

Cette 1^{ère} réunion du GT réactualisé a permis :

- D'informer les membres sur les points essentiels du projet de SDAGE – PDM 2022-2027 sur la gestion quantitative ;
- Rappeler les principaux éléments du PASE au sujet de cette thématique ;
- De faire un point de situation de l'étiage en cours ;
- D'échanger et de faire des propositions sur les projets d'Arrêtés Cadre Sécheresse (ACS Finistère et Morbihan).

A signaler que le dernier point a fortement mobilisé la cellule d'animation SAGE. L'analyse des ACS a été mutualisée au sein du SMBSEIL, via des notes communes et la participation aux différentes réunions (rencontre SAGE 56 / DDTM 56 / OFB le 21/05 ; participation aux Comités de Gestion de la Ressource en Eau du 56), tout en croisant les projets sur les 3 départements (22 / 29 / 56) au regard des spécificités des 3 territoires (Blavet / Scorff / EIL).

✓ Enjeu 2 : Inondations

Les principales actions menées dans le cadre du PAPI EIL en 2021 (financées par l'Etat et le CD29) sont rapportées dans la partie « PAPI / Ellé Isole Laïta ».

✓ Enjeu 3 : Milieux aquatiques

Pas de réunion du GT « Milieux aquatiques et Biodiversité » : ce GT traite dorénavant des enjeux « Qualité », « Milieux aquatiques » et « Biodiversité » en lien avec le COPIL Natura 2000 du site Rivière Ellé.

Le travail s'est poursuivi concernant la compilation des données utiles dans le cadre de l'identification de secteurs prioritaires sur lesquels s'appuyer pour construire un futur programme d'actions multi-thématiques à l'échelle du BV.

La réflexion s'est poursuivie sur l'opportunité et la faisabilité d'aller vers la labellisation « Rivières Sauvages » des BV EIL et Scorff (ou certains tronçons). Cette démarche est menée en partenariat avec les techniciens du réseau, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération.

Sur l'Ellé-Isole-Laïta, le pré-diagnostic a été finalisé et concerne 5 tronçons sur les secteurs suivants : Naïc, Ellé médian et aval, Isole et Aër.

De multiples échanges ont lieu cette année pour affiner le pré-diagnostic, en particulier sur le Naïc et préparer la réunion de restitution de ce travail en CLE le 15 décembre. En parallèle, pour pouvoir lever des financements et permettre d'engager des opérations de restauration sur les tronçons les plus intéressants et envisager une labellisation « Rivières Sauvages » sur le territoire, une réflexion a été engagée pour déposer un dossier de candidature à l'AAP Breizh Biodiv' de la Région Bretagne envisagée en 2022 : 9 réunions ont eu lieu (27/04, relance de la démarche après la pollution sur le Naïc mi-2020 et la situation sanitaire + 17/05, journée terrain sur le Naïc + 28/05, bilan de la visite terrain + 08/06, préparation de la réunion avec les élus référents des intercommunalités + 14/06, réunion d'avancement avec les élus + 06/07 et 14/09, réflexion sur le programme d'actions envisageable pour la candidature à l'AAP Breizh Biodiv' + 26/11, pré-diagnostic sur l'Aër + 16/11, préparation de la CLE)

L'équipe d'animation du SAGE a également participé à la réunion annuelle du réseau « Rivières Sauvages » et présentée l'avancée de la démarche sur le territoire (le 18/11).

Un important travail de mise à jour des inventaires communaux des zones humides a été mené sur 2021 en lien avec l'élaboration des PLUi de Quimperlé Communauté et Roi Morvan Communauté.

Sur Quimperlé Communauté, des visites de terrain complémentaires, de nombreux échanges avec la cellule SIG et 3 réunions techniques (23/03, 10/08 et 31/08, SMBSEIL/QC/CAMAB 29) ont permis de finaliser un rapport de synthèse des mises à jour pour lequel le Groupe Départemental des Milieux Aquatiques et de la Biodiversité du Finistère (GDMAB 29) a rendu un avis favorable lors d'une consultation qui a eu lieu du 10/09 au 11/10/21. L'ensemble de ces modifications sera intégré dans la nouvelle mouture du règlement graphique du PLUi de Quimperlé Communauté qui sera approuvée mi-2022.

Sur Roi Morvan Communauté, l'équipe d'animation du SAGE a été sollicitée à 4 reprises dans le cadre de la procédure de mise à jour de la CLE : une fois sur Berné, deux sur Gourin et une fois sur Le Croisty (procédure à poursuivre sur 2022), et ponctuellement pour des projets précis (cf. « Suivi de projets menés sur le territoire ». Plusieurs expertises complémentaires issues des différentes études d'impact connues sur le territoire ont également été prises en compte dans ces mises à jour : 6 projets ont été concernés.

✓ Enjeu 4 : Qualité

Pas de réunion du GT « Milieux aquatiques et Biodiversité » : ce GT traite dorénavant des enjeux « Qualité », « Milieux aquatiques » et « Biodiversité » en lien avec le COPIL Natura 2000 du site Rivière Ellé.

Un travail a été engagé sur la pollution accidentelle des eaux, en eau douce ou en estuaire, d'origine ponctuelle ou diffuse. En effet, suite à plusieurs événements, notamment la contamination bactériologique sur la Laïta (Anse de Stervillin) du 19/03/21 au 06/04/21, les élus ont souhaité qu'un protocole soit proposé, applicable lors de toute pollution. Le SMBSEIL, qui porte l'animation du SAGE EIL est désigné comme coordinateur de la réflexion, en lien étroit avec les intercommunalités (QC et Lorient Agglo), les services de l'Etat et IFREMER : **2 réunions ont été organisées pour discuter d'un projet de protocole** avec des actions simples et complémentaires à mettre en place pour une meilleure organisation et échanges d'informations :

- 04/05/2021 : Réunion technique avec EPCI et services de l'Etat, pour échanger et comprendre l'évènement de mars 2021 ;
- 05/07/2021 : présentation du projet et échanges avec les élus locaux.

La réflexion est toujours en cours et devra se poursuivre pour bien articuler le rôle de chacun.

Par ailleurs, l'équipe d'animation du SAGE a appuyé la Région Bretagne dans la pré-identification des communes susceptibles de s'engager dans le projet « Dephy Collectivités Bretagne ». Sur le même thème, les communes ont été guidées dans leurs candidatures aux labels « 0 phyto » et « Terre saine » proposés également par la Région Bretagne et les inscriptions des agents et élus communaux aux formations « DEAN » ont été coordonnées au niveau du SAGE. Enfin, une note a été transmise à toutes les communes pour les informer sur la réglementation relative à l'utilisation de produits phytosanitaires, de synthèse ou non, suite la parution de l'arrêté du 15 janvier 2021 qui modifie la loi Labbé de 2014. Les lettres d'information « Entretien au naturel » ont également été diffusées.

✓ Enjeu 5 : Estuaire

Pas de réunion du GT Estuaire.

▪ *Projet INPEC :*

Le projet INPEC (Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers) a été retenu dans le cadre de l'Appel à projet Biodiversité marine de l'AELB.

Porté par un groupement (SMBSEIL, SIVALODET, OUESCO), accompagné par le CRESEB, plusieurs scientifiques et le prestataire SEANEO, le projet va se dérouler sur 2021-2024 à l'échelle de 3 estuaires (Odét, Goyen, Laïta). L'enjeu global du projet porte sur le lien entre la note de l'indicateur poissons estuaire, l'identification des pressions et la compréhension du fonctionnement des estuaires, afin de bâtir un programme d'actions. Ce projet pilote doit également permettre de formuler des recommandations de gestion transposables à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Le projet se décompose en 6 phases :

1. Analyse détaillée des résultats de campagnes de pêche ;
2. Inventaire des données disponibles localement sur le fonctionnement des 3 estuaires ;
3. Identification des réseaux de mesures complémentaires à mettre en place ;
4. Réaliser ou faire réaliser les campagnes d'analyses complémentaires : analyses qualité eau/sédiments, suivis poissons/invertébrés... ;
5. Analyse croisée des données de pressions, des analyses complémentaires, des notes IPE ;
6. Co-construction de recommandations.

En 2021, 1^{ère} année de mise en œuvre, plusieurs étapes importantes ont été menées :

- 1^{er} trimestre : consultation des prestataires et recrutement de SEANEO ;
- 5 réunions : 1 réunion de démarrage (30/03) ; 1 COPIL (28/06) ; 3 COTEC (13/04 ; 09/11 ; 15/12) ;
- Transmission des données disponibles et échanges avec certains acteurs (industriels, services de l'Etat et QC) afin d'étudier les modalités de mise à disposition des données d'auto-surveillance des STEP.

Les phases 1 et 2 sont en cours de finalisation, avec le rendu des livrables.

L'année 2022 sera consacrée aux phases 2-3-4, notamment les campagnes de suivi complémentaires à réaliser, qui seront à adapter selon les besoins des territoires.

▪ *Profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta*

Le profil a été validé par la CLE fin décembre 2019. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les élus et les services de l'Etat, notamment afin d'aboutir à la signature de 2 arrêtés préfectoraux imposant la mise en œuvre de traitements complémentaires sur les stations d'épuration de Bigard et de Quimperlé, assortis d'un échéancier adapté.

▪ *Etude hydrosédimentaire de la Laïta et des plages de Guidel*

L'animatrice du SAGE, membre du COPIL de cette étude portée par la Mairie de Guidel et initiée en 2019, a participé à l'ensemble des travaux et notamment à la **restitution du 26/03**.

▪ *Dragage du port de Guidel*

L'animatrice du SAGE, membre du comité de suivi, a participé à la **réunion du 03/02**.

- **COPIL du site Natura 2000 « Laïta, pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannec »**

Lors de la réunion du 29/03, l'animateur du SAGE a présenté les différentes actions portées en lien avec le site, notamment l'état d'avancement du projet INPEC et du profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.

- **Suivi de la Macrofaune benthique des estuaires**

IFREMER est chargé de développer le suivi de cet indicateur sur tout le territoire national. L'animateur du SAGE a participé à une **réunion le 08/11** pour le secteur Sud-Finistère, afin d'échanger sur l'outil et le plan d'échantillonnage (contraintes d'accès, données disponibles...).

✓ Eau et Economie

Pas de réunion du GT Eau et Economie.

Mais plusieurs échanges ont eu lieu pour recueillir les remarques des acteurs sur les derniers livrables de l'étude « Eau et économie », avant sa validation finale en CLE le 9 avril.

L'ensemble de l'étude est disponible sur le site internet :

Rapport complet : https://www.smeil.fr/app/download/12845847999/rapport_volets_1_2_3_4.pdf?t=1626949597

Synthèse : https://www.smeil.fr/app/download/12845852399/synthese_juin_21.pdf?t=1626949461

✓ Gouvernance

5 réunions de CLE (22/01 ; 9/04 ; 20/05 ; 22/06 ; 15/12) et 2 réunions du Bureau de CLE (12/03 ; 02/12).

Un renouvellement complet de la CLE a été opéré, notamment avec un passage de 40 membres à 22.

L'arrêté cadre de composition a été pris le 07/10/20 (modifié en février 2021) et l'arrêté de composition a été pris le 22/12/2020 (modifié le 19/02/2021). Un nouvel arrêté cadre modificatif a été pris le 14 décembre 2021 pour ajouter un 2^{ème} représentant agricole, suivi d'un nouvel arrêté modificatif de composition pour actualiser les représentants des Départements et de la Région suite aux élections.

Au-delà de l'installation de la nouvelle CLE (élections, constitution du Bureau et des Groupes de travail), les principaux sujets traités ont été les suivants :

- Validation des règles de fonctionnement de la CLE ;
- Validation de l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie pour l'eau sur le territoire ;
- Validation de la programmation 2021 sur EIL – volet planification (CLE et syndicat) et volet opérationnel (EPCI) ;
- Echanges sur la programmation 2022 ;
- Echanges sur le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction et d'amélioration du traitement des eaux de rejet sur le site de Glomel exploité par IMERYS ;
- Avis de la CLE sur le projet RD 782 de contournement de Le Faouët ;
- Avis de la CLE sur le projet d'extension de l'élevage porcin à Mellac ;
- Avis sur le projet de SDAGE, PDM et PGRI 2022 – 2027 ;
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'Eau du Morbihan concernant le système de production d'eau potable de Toultreincq (Gourin) ;
- Avis sur les projets d'Arrêtés Cadre Sécheresse (29 et 56).

A signaler l'organisation d'une réunion commune le 15/12 à Arzano, des 2 CLE (Scorff et EIL) élargies aux partenaires non membres, pour échanger sur la démarche de labellisation « Rivières sauvages » : présentation des pré-diagnostics ; présentation du label ; témoignage du BV du Léguer ; suites à donner...

Les avis de la CLE sur les dossiers sont détaillés plus bas.

La construction d'un programme multi-thématiques à l'échelle EIL n'a pu être menée à bien en 2020-2021, pour de nombreuses raisons (COVID, changement de CLE, priorités des EPCI...). Cependant plusieurs échanges ont eu lieu entre techniciens et en lien avec les élus (EPCI/SMBSEIL), avec **2 réunions les 17/02 et 02/04 pilotées par l'animation SAGE**, afin de donner un nouveau calendrier de travail.

Il s'agit donc de construire cet outil en 2022, tout en proposant des actions « cours d'eau » en continuité des CTMA dès maintenant. Cela donnera une visibilité à moyen terme, une impulsion collective (3 EPCI + SMBSEIL), une cohérence d'actions à l'échelle EIL et une clarification de qui fait quoi, en cohérence avec la stratégie fixée par la CLE. Cela donnera également plus de visibilité sur les actions pour les financeurs, pour assurer une optimisation des financements.

En parallèle, un travail de concertation est engagé pour mutualiser les instances (COPIL CTMA et GT du SAGE) pour piloter efficacement ce contrat multithématique et multi-Maîtres d'ouvrage, diminuer le nombre de réunions, optimiser les échanges à l'échelle du BV (amont-aval) et améliorer le lien planification – opérations.

✓ Sensibilisation

Un point presse a été organisé le 22/01, suite à l'installation de la CLE et de Danièle KHA comme Présidente.

Des formations d'élus ont été organisées :

- Via les journées APPCB sur « Le cycle de l'eau, le rôle des élu(e)s ». A ce titre, 2 interventions de l'animateur SAGE EIL ont été réalisées le 17/06 à Crac'h, sur les thèmes suivants : Solutions fondées sur la nature et lutte contre les inondations ; Profil de vulnérabilité bactériologique de la Laïta.
- Via une demi-journée spécifique aux enjeux et organisation de la gestion de l'eau sur le BV EIL, le 20/03 à Le Faouët, rassemblant 20 personnes.

Toutes les présentations sont disponibles en ligne : <https://www.youtube.com/channel/UCVaz5sWisQQXckmDfCHYpCQ>

Un guide de présentation du SAGE EIL et 9 fiches thématiques, élaborées avec l'APPCB, ont été diffusés aux acteurs, ces 10 documents sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.smeil.fr/documentation/>

✓ **Mise en œuvre du SAGE - PASE**

▪ **Etat d'avancement**

A l'issue de l'actualisation de l'état des lieux du territoire validée en mars 2018, un Programme d'Actions Stratégique pour l'Eau (PASE) a été élaboré sur la période 2019-2024. Il se décline comme un outil opérationnel permettant de compléter les prescriptions du SAGE et des DOCOB des sites Natura 2000, en phase avec les évolutions nécessaires, dans un cadre plus souple juridiquement qu'une révision du SAGE.

La mise en œuvre du PASE s'est poursuivie en 2021. En annexe figure l'état d'avancement des 136 actions (8 enjeux et 40 orientations stratégiques).

Le document complet du PASE est disponible sur le site internet du SMEIL : <https://www.smeil.fr/le-sage/5-le-pase/>

▪ **Analyse et avis sur dossiers (IOTA et ICPE)**

7 avis de la CLE ont été donnés sur des dossiers : usine AEP de Toulreincq (Gourin) ; RD 782 – contournement de Le Fauët ; Extension d'une porcherie (Mellac) ; Extension de la carrière de Le Saint ; Projets de SDAGE-PGRI-PDM ; Arrêtés Cadre Sécheresse 29 et 56 ; PLUi de Quimperlé Communauté.

Dans ce cadre, des réunions ou visites de terrain ont été nécessaires :

- RD 782 : réunion technique avec les services du Département 56 (28/04) et visite de terrain avec le VP en charge de l'environnement à Roi Morvan Communauté et ses services (19/05) ;
- IMERYS : organisation d'une visite sur site avec les exécutifs des CLE Blavet et EIL et leurs services (01/10), dans le cadre du projet de création d'une 4^{ème} fosse. Une note technique a été produite également pour le Maire de Glomel à sa demande vis-à-vis du permis de construire.

En 2021, on dénombre 11 dossiers IOTA soumis à Déclaration, transmis pour information à la CLE.

Depuis 2010, on recense donc 58 avis donnés.

▪ **Suivi de projets menés sur le territoire**

- PLUi de Quimperlé communauté : nombreux échanges dans le cadre de l'actualisation et la prise en compte des inventaires de zones humides (réunions les 23/03, 10/08 et 31/08).
- PLUi de Roi Morvan Communauté : réunion des PPA (28/03) et nombreux échanges dans le cadre de l'actualisation et la prise en compte des inventaires de zones humides (réunion le 19/11).
- Restauration de la prairie Saint Nicolas (Ville de Quimperlé) : réunion de travail le 24/06 et échanges.
- Schéma directeur d'Assainissement (Quimperlé Communauté) : réunion de travail le 30/06.
- Travaux pour le changement de canalisation d'eaux usées sous l'Ellé à Quimperlé (QC) : analyse du dossier de pré-étude et préconisations.
- Projet de centrale photovoltaïque au sol sur Roudouallec : rdv avec le pétitionnaire le 16/02
- Permis de construire sur une parcelle suspectée en zone humide, rue de Kerjouanneau à Quimperlé : suite à un signalement d'un riverain, une note technique a été rédigée à l'attention des services et élus en octobre 2021.
- Travaux d'extension des ateliers des services techniques (Lanvénege) : extension envisagée sur une zone humide anciennement remblayée, visite sur place avec les élus le 19/08.
- Projet d'aménagement d'un parking pour desservir la nouvelle salle socio-culturelle de Ploërdut : expertise menée le 18/03 en présence du maire confirmant la présence de zones humides.
- Projet de canalisation gaz en Bretagne Sud porté par GRT Gaz :
 - 3 réunions de présentation de l'avancement du projet et d'échanges sur les mesures compensatoires, organisées par le pétitionnaire à destination des équipes d'animation des SAGE concernées, le 26/01, le 03/06 et le 05/10 ;
 - 2 visites de chantier organisées par GRT Gaz à la demande des élus locaux : 18/05 et 12/10
 - Préparation d'un avis conjoint inter-SAGE sur l'arrêté complémentaire « eau » en mars ;
 - Nouvelles propositions de mesures compensatoires sur l'Ellé-Isole-Laïta en mai 2021 en lien avec Roi Morvan Communauté. A noter que ce travail a été mutualisé au SMBSEIL sur les 3 territoires et de nombreux échanges ont eu lieu avec les intercommunalités concernées.

▪ **Les contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE approuvés :**

- **Le contrat territorial « Ellé-Isole-Laïta » - partie Finistère porté par Quimperlé Communauté (2017-2021)** : L'animateur SAGE a participé à **2 réunions (28/05 et 23/07)** et à de nombreux échanges dans le cadre de la réflexion engagée par QC sur un nouveau programme d'actions.
- **Le contrat territorial « Ellé amont » porté par Roi Morvan Communauté (2015-2020).**
- **Le diagnostic des affluents du sous-BV rive gauche de la Laïta (partie Guidel), mené par Lorient Agglomération** : démarré en 2018 à la suite de plusieurs échanges avec le SMEIL, le diagnostic a été validé en 2019 et l'élaboration du programme d'actions est actuellement en cours.
- **La stratégie bocagère de Quimperlé Communauté (2016-2020)** : elle vise la reconstitution du bocage en tenant compte des densités bocagères, des risques de ruissellements et des SAGE. La poursuite de cette action est souhaitée par QC et l'actualisation de la stratégie est en cours.

A noter qu'une réflexion est engagée au niveau de Roi Morvan Communauté pour s'engager dans un programme de reconstitution du bocage.

✓ Politique de l'eau et autres actions suivies par la cellule d'animation

La création du SMBSEIL permet d'avoir une mutualisation efficace de l'ingénierie sur de nombreux sujets communs aux 3 territoires, également à l'occasion de la participation aux réunions :

- Analyse des projets de SDAGE-PDM-PGRI et avis des CLE, avec participations à certaines réunions : présentation de l'état des lieux 2019 (11/02), Forum Vilaine et Côtiers bretons (17/03) ;
- Travaux et échanges dans le cadre des réseaux APPCB, ATBVB, CRESEB, CAMAB ;
- Travaux et échanges du groupe de travail régional sur le financement du bon état (réunion du 22/04) ;
- Participation à la réunion des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (08/04).

✓ Bilan - Perspectives

La création du SMBSEIL permet une mutualisation de compétences et d'ingénierie qu'il faut encore stabiliser. Cette mutualisation permet ainsi d'articuler au mieux ces planifications, à l'échelle de chaque bassin versant d'une part, de créer des synergies et partages d'expériences entre territoires d'autre part.

Parmi les actions fortes menées en commun sur les 3 territoires (celles en cours et à démarrer) :

- La création d'une cellule SIG, permettant de structurer et d'organiser les données ;
- L'élaboration d'un cadre commun pour les tableaux de bord des 3 SAGE ;
- L'organisation de formations des acteurs et de visites de terrains ;
- Le développement d'une communication générale du syndicat, notamment à travers la création d'un nouveau site internet unique, d'une charte graphique et de logos... ;
- L'inventaire et la caractérisation des plans d'eau ;
- La centralisation et le partage des retours d'expériences sur les économies d'eau...

De nouveaux engagements de mutualisation (à l'échelle régionale, inter-SAGE et locale avec les EPCI) sont définis à l'horizon 2024, qui donnent un cadre dynamique et ambitieux malgré **une année 2022 qui sera transitoire, avec une baisse en termes de moyens humains au sein de la cellule d'animation des SAGE.**

Les priorités affichées pour 2022 sur EIL sont les suivantes :

- **Construction d'un programme d'actions multi-thématiques à l'échelle du BV EIL, assurant une cohérence et une transversalité des volets planification et opérationnel (EPCI, syndicat) ;**
- **Suivi du projet INPEC ;**
- **Finalisation des actions et bilan du PAPI 1, élaboration du PAPI 2.**

3 Les PAPI

A. Le PAPI Blavet

Un chargé de mission inondation a été recruté en juillet 2021 pour la rédaction de l'appel à projet d'un PAPI 2 sur le bassin du Blavet. Sa mission est la mise en place d'un Plan d'Action et de Prévention (PAPI) sur le bassin du Blavet. Ce second PAPI fait suite au PAPI Blavet réalisé sur le bassin entre 2012 et 2019.

La mise en place de ce PAPI passe par un dossier constitué :

- D'un diagnostic approfondi du territoire ;
- D'une stratégie de prévention des inondations ;
- D'une liste de fiches actions destinées à être réalisées par les maîtres d'ouvrage.

Ce dossier doit être validé par les services de l'Etat en comité de bassin Loire-Bretagne pour donner droit à des subventions au titre du Fonds de Prévention des Risques naturels majeurs (FDRNM), dit fonds Barnier. Une fois validé, le PAPI est valable pour une durée de 6 ans prolongeable d'un an par avenant. L'objectif est de valider ce dossier PAPI au cours de l'année 2022.

En 2021, le chargé de mission a pu rencontrer les acteurs majeurs du territoire sur le bassin du Blavet, à savoir :

- Les représentants des collectivités concernées par le risque inondation : LCBC ; CCKB ; Pontivy Communauté ; CMC ; Lorient agglomération ; Commune de Gouarec ; Commune de Pontivy ; Commune de Pluméliau-Bieuzy ; Commune de Locminé ; Commune d'Inzinzac-Lochrist ; Commune d'Hennebont ; SVB ; SMKU.
- Les représentants des services de l'Etat : DREAL ; DDTM56 ; DDTM22.
- Les représentants d'autres acteurs du territoire : FDPPMA56 ; EDF.

Ces rencontres ont permis de dresser un bilan du premier PAPI, de définir les actions à mettre en place et les futurs maîtres d'ouvrage de ces actions, et d'engager la constitution du dossier PAPI 2.

B. Le PAPI Ellé – Isole - Laïta

En 2021, 2 GT inondation ont été organisés, le 19/04 et le 21/06, avec à l'ordre du jour l'étude sur les Zones d'Expansion des Crues.

Ci-dessous sont abordées synthétiquement les principales actions du PAPI mise en œuvre en 2021.

- Action I-3 (40 000€) : Elaborer un démonstrateur des techniques de réduction de la vulnérabilité

Le SMBSEIL a élaboré avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) et en partenariat avec l'EPAGA (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne), une exposition itinérante sur les techniques et solutions existantes pour protéger son habitation ou son commerce contre les inondations.

En 2020 et 2021 s'est finalisée la conception de la partie de l'exposition composée de panneaux. En 2021, un rapprochement auprès des fournisseurs de matériaux et de solutions existantes pour équiper son logement a permis d'aboutir à l'achat et au prêt des matériaux retenus pour constituer la seconde partie de l'exposition, le showroom.

L'exposition a été inaugurée le 19 novembre 2021 au cœur de la basse-ville de Quimperlé, au Présidial, en présence des élus et financeurs. Elle a ensuite été ouverte au public, du samedi 20 novembre au mercredi 1^{er} décembre. Des professionnels sont venus animer des stands de démonstration de leur matériel les samedis.

L'exposition a accueilli une cinquantaine de visiteurs, quasiment exclusivement de Quimperlé. 5 à 6 riverains qui avaient déjà muri un projet de protection sont venus rencontrer un fournisseur et passer commande. Plusieurs riverains ont été intéressés mais souhaitent attendre les diagnostics et surtout les subventions (aujourd'hui non prévues dans le cadre du PAPI EIL).

Il est également ressorti de cette exposition l'importance de garder contact avec les riverains pour leur expliquer les études menées et répondre à leurs questions. Une sensibilisation des élus à la protection des bâtiments communaux en zone inondable a pu être menée.

- Actions VI-1a et VI-1b (120 000€) : Etude sur les Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

Le marché a été notifié en octobre 2016 à Hardy Environnement.

La phase 1 d'inventaire des ZEC s'est terminée en juillet 2018 et a nécessité l'organisation de 4 COTECH PAPI ou GT Inondation de la CLE (élargi) en 2017 et 2018. Elle a permis de définir la notion de ZEC, de cartographier les ZEC probables, puis de définir, cartographier, inventorier et hiérarchiser les ZEC prioritaires.

La phase 2 de définition d'un programme d'action a débuté durant l'été 2018. La modélisation des différents scénarios de programme d'action et la réalisation des Analyses Multi-Critères (AMC) ont nécessité l'organisation de 2 COTECH PAPI ou GT Inondation de la CLE (élargi) en 2018 et 2020.

La concertation sur les conclusions des Analyses Multi-Critères a été menée en 2021 à travers 2 GT inondation organisés le 19/04 et le 21/06, qui ont amené à une modification des coûts estimatifs des scénarios d'aménagement, ainsi qu'à la réalisation de plusieurs nouvelles hypothèses d'AMC selon que les industriels soient considérés ou non. Le rendu final de l'étude présente des Analyses Multi-Critères peu robustes et une rentabilité difficile pour les différents scénarios d'aménagement envisagés.

Le GT Inondation de la CLE s'est positionné contre la réalisation d'un des scénarios présentés d'aménagement des ZEC. Une réunion avec les élus de la Ville de Quimperlé, de Quimperlé-Co et de Roi Morvan Communauté a ensuite eu lieu le 19 novembre 2021 pour une restitution de l'étude ZEC. Les élus en charge se sont également prononcés contre la réalisation d'un programme d'actions d'aménagements des ZEC au regard des résultats des Analyses Multi-Critères.

Au 1^{er} trimestre 2022, une restitution de l'étude sera également faite en Commission Locale de l'Eau.

- Action I-7 (5 000€) : Installations de repères de crue pour les événements de 2013-2014

Le SMEIL a réalisé courant 2018 un travail préparatoire de repérage des futurs emplacements de ces repères, afin de déterminer le nombre de repères à implanter. Il s'avère qu'en plus des repères de 2013 à implanter, plusieurs repères de la crue de 2000 sont à repositionner.

Le marché de géomètre pour implanter ces nouveaux repères de crues a été notifié fin 2018 par la Ville de Quimperlé. Mi-2019 le géomètre a nivelé les sites devant accueillir ces repères. Les repères ont ensuite été achetés par la Ville de Quimperlé fin 2019. Courant 2020, des autorisations pour la pose des repères ont été demandées aux propriétaires des bâtiments visés.

Les 2 premiers repères ont été posés début janvier 2021.

- Action VII-3 (15 000€) : Etudier l'optimisation des 2 ouvrages de ralentissement des écoulements situés sur le Dourdu (Kervidanou et Kerbertrand)

Compte tenu de la prise de compétence GEMAPI par Quimperlé-Communauté, et du transfert de l'Item 1 au SMBSEIL, il a été acté que cette étude sera menée sous la maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL.

Il a été décidé de demander une rallonge budgétaire pour cette étude dans le cadre de l'avenant n°1 au PAPI, qui porte son montant à 50 000€ HT.

Le marché pour cette étude a été notifié à ANTEA à la mi-décembre 2021.

L'étude doit se terminer fin 2022 et acter la nécessité ou non de classer l'ouvrage de Kerbertrand comme « aménagement hydraulique ».

A noter que l'action de sensibilisation des scolaires (I-9), qui est initiée chaque année depuis 2018, n'a cependant pas pu se faire en 2020, ni 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

4 Les sites Natura 2000 (N2000)

A. Le site N2000 « Rivière Scorff, Forêt de Pont-Calleck, Rivière Sarre »

Il convient de noter au cours de l'année 2021 (en mai), un accroissement de l'animation du site Natura 2000 avec le passage de 0,5 à 0,8 ETP consacré à l'animation.

A noter également que la situation sanitaire a, par moment, perturbé le déroulement de l'animation.

1. Préservation/ Gestion des habitats

1.1. Préservation des habitats aquatiques

La masse d'eau du Scorff est considérée en bon état par la DCE. En 2021 les EPCI-FP, en charge de la GeMAPI ont démarré le volet milieux aquatiques du contrat territorial de bassin. Ce programme ne bénéficie d'aide de l'Agence de l'Eau que sur la continuité écologique.

L'année 2021 les réflexions ont continué sur le financement d'actions qui permettraient sinon d'améliorer les habitats aquatiques au moins de limiter leur dégradation : Rivières sauvages, réflexion régionale sur les masses d'eau en bon état, Paiement pour Services Environnementaux...

Les EPCI-FP partage la volonté de poursuivre l'entretien de la ripisylve sur certains secteurs clé du Scorff, considérant que le maintien du bon état des habitats aquatiques est un enjeu majeur du territoire.

Concernant les masses d'eau de la Sarre et du Brandifrou, le CTBV a été validé et les opérations ont commencé. Par ailleurs l'Agence de l'eau a retenu la réponse à l'appel à projet de Lorient agglomération et du syndicat de la vallée du Blavet sur la préservation de la Mulette perlière. Des actions ont pu être réalisées et/ou programmées sur les bassins versants de la Sarre, du Brandifrou et du Sebrevet (hors périmètre Natura 2000).

1.2. Préservation des habitats terrestres humides

Un contrat Natura 2000 a été monté entre mai et octobre 2019 sur les parcelles de la lande humide du Roch sur la commune de Malguénac. Dans une démarche de concertation et de partage du projet, de nombreuses réunions ont eu lieu entre les différents acteurs du territoire : syndicat de la vallée du Blavet, syndicat mixte du SAGE Blavet, Bretagne Vivante, la mairie de Malguénac, les propriétaires des parcelles, les représentants du collectif local en charge de la gestion de la lande humide et le syndicat du bassin du Scorff. Le contrat a pu être déposé au second semestre 2020 et a été retenu pour une mise en place en 2021. Cependant, l'association Bretagne vivante n'a pas souhaité mettre en œuvre le contrat. Les trois principales raisons de l'abandon des actions sont :

- Un retard dans la signature du devis, ce dernier n'était plus valable et l'évolution des matières premières a modifié les coûts de l'opération,
- Un problème d'assurance pour les ânes en cas d'accidents. Le propriétaire ne disposant pas de protection en cas de fugue en dehors de ses parcelles,
- Le collectif local de Bretagne Vivante n'estimait plus possible d'assurer l'entretien nécessaire des clôtures et de la parcelle.

En vue de travailler sur de nouveaux contrats, des études ont été menées sur certains sites avec des opportunités de discussion :

- Sur l'ancien étang de Pont-Calleck, un inventaire faune/flore a été réalisé ; une cartographie des habitats et des préconisations d'actions complètent l'étude. Les sœurs dominicaines du Saint-Esprit et les communes de Berné et Kernascléden ont été associées à la démarche. Les résultats de l'étude ainsi que les suites à donner vont être présentés aux différents acteurs et un groupe de travail va être monté en 2022 sur ce site.
- Toujours sur l'ancien étang de Pont-Calleck, une étude dans le cadre d'une thèse de l'université d'Orléans est en cours sur la reprise sédimentaire après l'effacement d'étangs datant du Moyen-âge.
- Sur les landes humides de Lann Sarre et Lann Spiric, sur les communes de Guern et Locmalo ainsi que sur les landes du Roch et Moustoir-Lann en Malguénac, une mise à jour de l'étude sur les landes humides remarquables du Blavet a été réalisée, et la cartographie et les mesures de gestion actualisées.
- Le propriétaire de la tourbière de Kerservant a été rencontré et est favorable à la réalisation d'une étude pour l'accompagner dans la gestion de son patrimoine naturel. Une étude est envisagée pour 2022 pouvant aboutir à un contrat par la suite.
- Les différents acteurs de la Mégaphorbiaie de Coët Létune ont été rencontrés : la Commune de Cléguer, propriétaire du site, Lorient Agglomération qui en a la gestion et les propriétaires riverains. Tous ont donné leur accord pour monter un groupe de travail en 2022. La commune de Cléguer souhaite toutefois que ce groupe soit composé de Lorient Agglomération, du SMBSEIL et d'eux-même dans un premier temps, les riverains pourront être intégrés par la suite.

2. Actions en faveur des espèces

2.1 Concernant la loutre

Des échanges ont eu lieu avec Roi Morvan Communauté et le conseil départemental 56 pour leur présenter les différentes études, visites et points sensibles présents sur le territoire.

2.2. Concernant le Trichomanes remarquable

Une campagne de prospection terrain a été réalisée à l'été 2021. La quasi-totalité des puits du territoire abritant le sporophyte a été visitée (1 échec car les propriétaires étaient absents). La fougère a été retrouvée dans chacun. Un nouveau puits a été découvert.

Cependant, un manque de concertation dans l'analyse des données a été mise au jour et un travail de compilation et de supervision va être discuté avec le CBNB en 2022.

2.3. Concernant la Mulette perlière

- Participation au Plan Régional d'Action en faveur de la sauvegarde de la Mulette perlière, piloté par Bretagne Vivante.
- Finalisation du projet d'APPB par les services de l'Etat de façon à répondre réellement à l'enjeu patrimonial de conservation de l'espèce, sur le Bonne Chère, le Brandifrou, le Manéantou et le Téléné.

3. Autres actions

3.1. Communication sur la biodiversité et les actions de gestion des milieux :

- **Le site internet du syndicat du Scorff** a été actualisé en attente de la création d'un nouveau site internet du SMBSEIL. En parallèle des démarches auprès de l'OFB ont été lancées pour la création d'un site internet dédié au site Natura 2000 « Scorff, Pont-Calleck, Sarre ». Le site n'est toujours pas actif mais un travail de rédaction d'article a été réalisé.
- Depuis 2020, le syndicat a la volonté d'organiser des **formations pour les élus**, cette année encore, le contexte n'a pas permis d'organiser des rencontres dans le format souhaité.
- Le SMBSEIL a réalisé des **plaquettes à destination des élus et du grand public** sur le site Natura 2000 « Scorff, Pont-Calleck, Sarre ». Les bons à tirer et les maquettes ont été livrés et une impression pour envoi aux différentes collectivités est prévue en 2022.
- **Réflexion sur la Labélisation « Rivière sauvage »** : Nombreux échanges avec Lorient agglomération, en interne et avec l'association des sites rivières sauvages. Une programmation de l'évaluation et de prospection a été mise en place. Le travail préparatoire a pu être réalisé. Le Scorff est loin d'atteindre les critères exigés. Les résultats ont été présentés aux acteurs du territoire pour connaître la suite à donner à ce travail.

3.2. Evaluations d'incidences Natura 2000 et diffusion du DOCOB

- **Les travaux de GRT Gaz** se poursuivent et laissent toujours craindre un manque de prise en compte des milieux dans la mise en œuvre des travaux. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'entreprise et les services de l'Etat (OFB, DREAL).
- Lorient agglomération a sollicité le syndicat **pour l'effacement de l'étang de Pont-Person** sur la commune de Cléguer, suite à la demande de la DDTM 56, les travaux ont eu lieu en 2019, des travaux d'aménagement ont eu lieu en 2020 en concertation avec le syndicat du Scorff. Le suivi des habitats et des espèces a été réalisé en 2021 et le bilan partagé avec le SMBSEIL. Ce travail bien qu'en dehors du site, alimente des pistes de réflexions sur le secteur (la Mégaphorbiaies de Coët Létune jouxte Pont-Person et les deux sites pourraient entrer dans une gestion commune).
- **La pisciculture du Bois du Crocq** a déposé un nouveau dossier en 2021. Les éléments concernant Natura 2000 et la prise en compte de la biodiversité ont été analysés et transmis aux élus du territoire.
- **Appui à la MRAE sur des dossiers de boisements en Natura 2000** (3 dossiers). Plouay : Boisement de résineux en partie sur zone humide et en Natura 2000 (demande de cartographie des habitats et des zones humides, échange sur les enjeux biodiversité), Projet sur Cléguer, Larmor-Plage et St Caradec-Trégomel (couche ZH + enjeux biodiversité), Dossier sur Ploërdut, boisement résineux.

B. Le site N2000 « Rivière Ellé »

✓ Gestion des habitats et des espèces

- Contrat Natura 2000
 - Suivi des contrats Natura 2000 signés en 2018 et 2019 sur Langonnet
 - Visite de terrain avec les signataires après le chantier
 - Assistance des signataires et lien avec le service instructeur en DDTM
 - Engagement des suivis écologiques sur les parcelles des 2 contrats de Langonnet (rédaction du cahier des charges, recherche de prestataires et lien avec les signataires des contrats)
 - Promotion de nouveaux contrats
 - Accompagnement d'Ecotree sur des parcelles nouvellement acquises, identification des enjeux, échanges sur les types d'outils de gestion possibles ; lien avec les partenaires du territoire
- Animation du PAEC Ellé-Isole-Laiïta-Aven-Bélon-Merrien
 - Echanges avec les services instructeurs et les structures professionnelles agricoles
 - Information des exploitants sur les mesures ouvertes et les conditions d'accès
 - Accompagnement pour la souscription de MAEC
 - Etablissement d'attestations milieux remarquables
 - Organisation et animation d'une réunion d'échanges sur l'avenir du PAEC en lien avec la nouvelle programmation PAC et le nouveau syndicat
 - Echanges avec les partenaires pour suivre l'actualité de la future PAC (DRAAF et Conseil Régional Bretagne)
- Remise en gestion / restauration d'espaces naturels délaissés
 - Participation à la formation Pâtur'ajuste organisée par l'OFB et animée par Scopella (4 jours)
 - Recherches bibliographiques sur des retours d'expérience
 - Echange avec le CIVAM 29, structure animatrice d'un groupe d'éleveurs

- Lancement d'un appel à initiative à destination des agriculteurs volontaires pour travailler sur ce sujet, en partenariat avec le site Natura 2000 des Montagnes Noires, porté par la CCKB

✓ Suivi des évaluations des incidences

- 15 dossiers suivis dans le cadre de l'Evaluation des incidences Natura 2000
 - Projet de platelage sur l'étang de Priziac dans le cadre de la création d'une boucle de randonnée à destination des familles
 - Porté par Roi Morvan Communauté
 - Réalisation de carte, informations relatives aux enjeux Natura 2000 en lien avec ce projet – repérages de terrain avec le président de COPIL
 - Travaux d'installation d'une nouvelle canalisation de gaz entre Pleyben et Pluvigner
 - Porté par GRTgaz
 - Participation aux projets de mesures compensatoires biodiversité
 - Projet éolien sur la commune de Langonnet : sollicitation des porteurs de projet pour échanger sur les enjeux biodiversité et Natura 2000
 - Porté par l'entreprise RWE
 - Visite sur place avec l'entreprise et la chargée de mission Natura 2000 des Montagnes Noires
 - Projet de contournement sud du Faouët – DR782
 - Porté par le Conseil Départemental du Morbihan
 - Consultation du dossier sur les aspects Natura 2000 et biodiversité
 - Projet de renaturation du ruisseau du Dourdu à Quimperlé
 - Porté par la ville de Quimperlé et Quimperlé Communauté
 - Préconisation d'actions en faveur de la biodiversité
 - Mise à jour d'un Plan Simple de Gestion sur la commune de Meslan
 - Exploitation forestière de Boblaye
 - Visite sur place avec le CRPF pour identifier les enjeux Natura 2000 sur les parcelles
 - Réalisation d'un Plan Simple de Gestion sur la commune de Lanvénege
 - Exploitation forestière de Quilliou
 - Visite sur place avec le CRPF pour identifier les enjeux Natura 2000 sur les parcelles
 - Projet de travaux de remplacement d'une canalisation Eau Potable sous l'Ellé à Quimperlé
 - Porté par Quimperlé Communauté
 - Consultation de la première version de l'étude avant travaux et proposition de compléments à apportés avant dépôt du dossier aux services de l'Etat
 - Projet d'extension de la station de pompage d'eau potable du Minez Dû à Langonnet
 - Porté par Eau du Morbihan
 - Consultation des documents à disposition et identification des enjeux Natura 2000 et biodiversité
 - Projet de création d'une nouvelle fosse d'extraction de la carrière de Glomel
 - Porté par Imerys
 - Consultation de l'étude d'impact et identification des enjeux Natura 2000 et biodiversité. Visite sur place avec les élus du SMBSEIL
 - Projet de construction d'Ecolodge le long de l'Inam à Le Saint
 - Porté par un particulier
 - Localisation du projet, réalisation d'une carte des habitats d'intérêt communautaire et identification des enjeux Natura 2000 avec le porteur de projet
 - Projet d'installation d'un parcours de fitness en accès libre le long de la Laïta à Quimperlé
 - Porté par la ville de Quimperlé
 - Réalisation d'une carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire – transmission du formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 et identification des enjeux Natura 2000
 - Projet de reprise d'une exploitation agricole sur la commune de Querrien, le long de l'Ellé
 - Sollicitation de la DREAL suite à questionnement de la SAFER
 - Rédaction d'une note identifiant les enjeux Natura 2000 et biodiversité et décrivant les pratiques qui pourraient participer à leur préservation
 - Projet d'implantation de pontons de pêche sur les rives de l'étang de Priziac
 - Porté par la FDPPMA56
 - Réalisation d'une carte des habitats d'intérêt communautaire sur les zones d'implantation des pontons – identification de la procédure à suivre par le porteur de projet
 - Projet d'organisation d'une course de kayak aux Roches du Diables sur l'Ellé
 - Porté par la commission régionale de nage en eaux vives
 - Identification de la procédure à suivre et transmission du formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000
- Des sollicitations diverses, ne relevant pas du régime des évaluations des incidences Natura 2000 mais nécessitant des échanges avec les services de l'état ou divers partenaires :
 - Décapage d'une zone humide située au bord de l'étang de Priziac
 - Nuisance par la fréquentation et la circulation de quad sur une parcelle riveraine de l'Ellé à Arzano
 - Travaux de réparation de clôture le long d'un affluent du Roz Millet dans le domaine de chasse de Clésseven

- Suspicion de blocs de pierre sortis du cours d'eau de l'Ellé et observés en bordure d'une parcelle riveraine
- Participation à une réunion d'échanges avec les services de la DDTM29 pour mieux prendre en compte les enjeux Mulette perlière dans l'instruction des dossiers réglementaires

✓ Etudes, suivis scientifiques et techniques

- Amélioration des connaissances sur le site
 - Prospections de terrain sur le Naïc pour identifier les zones de restauration à mener dans le cadre de l'obtention du label Rivière Sauvage
 - Rencontre avec les gérants du Parc du Stérou à Priziac
- Acquisition de connaissances sur les espèces et les habitats
 - Etude de Caractérisation de la population de Mulette perlière de la rivière Aër par une étude approfondie du sous-bassin versant :
 - Rédaction du cahier des charges
 - Demande de devis à plusieurs structures et sélection du candidat retenu
 - Echanges avec Bretagne vivante
 - Recherches bibliographiques sur la construction de l'usine de Pont Rouge
 - Prospection sur le terrain
 - Mise à jour des connaissances sur les stations de Trichomanès remarquable du bassin versant de l'Ellé
 - Synthèse des données disponibles au CBNB
 - Repérage des puits et identification des propriétaires (recherche de contacts téléphoniques et échanges avec les propriétaires)
 - Prospections de certains puits sur le terrain (Lanvénege et Tréméven)
 - Elaboration d'un modèle de fiche de suivi des puits et mise à jour des données
 - Mise à jour des connaissances sur la Sphaigne de la Pylaie
 - Participation à la journée technique régionale sur la mise en place de suivi des stations de Sphaignes de la Pylaie, organisée par le CBNB
 - Application du protocole permettant de réaliser un état initial des stations de Sphaignes de la Pylaie sur Magoar avec le CBNB et l'AMV
 - Identification des propriétaires et gestionnaires du domaine de Clesseven, échange avec le gestionnaire pour réaliser une visite sur place et présenter le protocole de suivi de la Sphaigne
- Etude approfondie sur des sites particuliers
 - Caractérisation des habitats et inventaires faune flore ainsi que préconisations de gestion des sites de l'étang de Kerantonze et des prairies de Kerglazen à Langonnet
 - Rédaction du cahier des charges
 - Demandes de devis à plusieurs structures et sélection du candidat retenu
 - Visite sur place avec les prestataires retenus
 - Mise à disposition de données
 - Réunion bilan
 - Relecture du rapport initial pour chaque site

✓ Information, communication, sensibilisation

- Diffusion d'information, valorisation des actions
 - Réalisation d'une plaquette de communication sur le site Natura 2000 rivière Ellé
 - Rédaction du cahier des charges
 - Mise en concurrence des prestataires et sélection du candidat
 - Rédaction des contenus
 - Echanges avec le prestataire sur les différentes versions de travail
 - Lien avec le président de COPIL pour valider la version finale
 - Participation à la rédaction d'un article sur le Lobélie de Dortmund dans la revue Callune du CBNBrest
 - Rédaction de la partie actions en faveur de l'espèce et concertation des acteurs
 - Création d'un site internet dédié au site Natura 2000 Rivière Ellé
 - Réactivation du site via l'OFB qui héberge les sites Natura
 - Revue des modèles de sites Natura 2000 déjà existants
- Valorisation touristique du territoire par la mise en valeur du patrimoine naturel
 - Projet de label Rivières Sauvages
 - Participation aux travaux du collectif (SMBSEIL/RMCom/QC) pour avancer sur la labélisation
 - Prospections de terrain pour rechercher des zones à restaurer
 - Préparation pour déposer un dossier dans le cadre de l'AAP breizh biodiv

✓ Suivi des politiques publiques locales et des programmes d'actions sur le site

- Suivi des actions de BV
 - Projet RNR tourbières de Bretagne
 - Echanges bilan du CTMA haut Ellé avec RMCom
 - Réunion d'équipe SAGE EIL du SMBSEIL

- Echanges avec la CCKB sur le lien biodiversité et agriculture sur nos territoires communs

✓ Animation et gestion administrative et financière de la mission

- Gouvernance du site Natura 2000 en lien avec les acteurs locaux et administration
 - Suivi des financements
 - Echanges avec les services instructeurs sur les modalités de financement des actions Natura 2000 et de l'animation
 - Organisation de 2 COPIL
 - Invitation et préparation des réunions (présentation ppt, réservation salle, feuille de présence...)
 - Présentation de la réunion
 - Rédaction du compte rendu
- Gestion administrative et financière de la mission
 - Demande de subvention 2021
 - Montage du programme d'actions et du plan de financement
 - Suivi du dossier en lien avec les services de la DDTM
 - Demande des devis pour les prestations souhaitées
 - Complétude convention
 - Dossier de demande de paiement 2021
 - Préparation des pièces justificatives nécessaires pour établir le dossier
 - Enregistrement du temps de travail et gestion du planning
 - Classement des factures et fiches de paie
- Participation à la vie de réseau
 - Participation au groupe de travail « extension » du site Natura 2000 des Montagnes Noires
 - Echanges et retours d'expériences via les actions de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, l'association des chargés de mission Natura 2000 breton, les journées d'animateurs Natura 2000 du Morbihan...
 - Suivi de la 1ere rencontre nationale des élus Natura 2000 (en visio) organisée par la mission inter-réseau Natura 2000

5 Budget et financement du SMBSEIL

A. Exercice 2021

Si le résultat de l'exercice n'est pas encore disponible et sera présenté lors de la réunion du comité syndical du 29 mars prochain, dans les grandes lignes, la situation est la suivante :

- Les charges de fonctionnement à caractères générales, hors « contrats de prestations de services » et hors « études et recherches » : 79 000 € ont été budgétisés et 70 369 € ont été réalisés soit 89%.
- Les contrats de prestations de services : 41 000 € ont été budgétisés et 0 € réalisé. Ces 41 000 € seront réalisés en 2022 et donc reportés. Il s'agit de :
 - Action Bilan PAPI EIL : 30 000 €
 - Action PAPI EIL auprès des Scolaires (collèges) : 6 000 €
 - Expo PAPI EIL (Démonstrateur Quimperlé) : 2 000 €
 - Diagnostic de vulnérabilité PAPI EIL : 3 000 €
- Les études et recherches : 154 500 € ont été budgétisés et 62 437 € réalisés. Plusieurs études n'ont que partiellement été réalisées, certaines, n'ont pas démarrées. Les reports représentent 79 500 € et concernent :
 - Etude PAPI EIL – Kerglancharde : 50 000 €
 - Etude harmonisation du SIG du syndicat : 25 000 €
 - Etude SAGE EIL Projet INPEC : 4 500 €
- Les charges de personnel et frais assimilés : 493 000 € ont été budgétisés et 492 949 € ont été réalisés soit 99.99%.
- Ainsi, à environ 8 600 € près, les dépenses inscrites au BP 2021 seront réalisées, ce qui signifie que les nouvelles dépenses prévues au BP 2022 nécessiteront un financement par le biais des participations des membres et celui des subventions.

B. Exercice 2022

Dans les grandes lignes, et sous réserve d'une validation par le comité syndical, au regard des programmes d'actions 2022 des trois SAGE, des deux PAPI et des deux Natura 2000 portés par le syndicat, les dépenses prévues seront de 681 800 €, reports déduits. Ces dépenses peuvent faire l'objet de subventions à hauteur de 397 750 €.

Le reste à charge pour le syndicat serait donc de 284 050 €.

Le



est financé par :



Et perçoit des subventions de :



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

